

RESUME

Programme d'action annuel 2015 en faveur du Mali à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

1. Identification

Allocation FED	11 ^e Fonds européen de développement
Coût total	270 millions d'EUR (contribution de l'UE)
Base juridique	Accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, conformément à l'accord de partenariat ACP-UE, et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

2. Contexte national

Le Mali est un pays de près de 17 millions d'habitants, l'un des plus pauvres du monde, avec un rythme de croissance démographique élevé se situant en moyenne à 3,6% par an. Le pays sort progressivement de la crise la plus grave de son histoire. Après avoir subi une occupation des deux tiers de son territoire par des groupes rebelles et djihadistes, le pays a renoué avec la stabilité politique et institutionnelle et a entamé un processus de réformes structurelles. L'Union européenne s'est montrée présente aux côtés des Maliens avant, pendant et après la crise, en déployant l'ensemble des instruments dont elle dispose pour aider le pays à assurer sa stabilité et son développement sur long terme. Ce sont ainsi des actions d'appuis technique, financier, humanitaire, politique et sécuritaire qui ont été menées de concert avec les autorités maliennes. Ces actions ont permis le retour à l'ordre constitutionnel, suite à l'organisation d'élections présidentielles et législatives, le rétablissement de la sécurité sur une partie du territoire, la mise en place d'un processus de réformes et le lancement d'un dialogue inter-malien dans l'objectif de définir les termes d'une paix durables entre tous.

Un accord de paix a finalement été signé d'abord par le gouvernement et la plateforme le 15 mai puis par la coordination le 20 juin 2015. Ce texte, négocié sous les auspices de l'Algérie, président de la médiation internationale et à laquelle l'UE a activement participé par le biais d'un Haut Représentant Spécial pour le Sahel (RSUE), pose les bases des actions à mener pour garantir un avenir pacifié et prospère au Mali. Aussi importante soit-elle, cette étape n'en demeure pas moins que la première d'un long processus au sein duquel le gouvernement du Mali devra endosser un rôle de leadership et assumer les responsabilités que le peuple attend de lui.

Les actions prévues dans le programme d'action annuel 2015 ont été définies dans cette optique: appuyer le Mali dans ses efforts de paix et de croissance, par une contribution directe à la mise en œuvre de l'accord de paix. Il s'agit d'un appui à la consolidation de l'Etat (220 millions d'EUR), d'un projet d'appui à la sécurité alimentaire (30 millions d'EUR) et d'un programme d'appui au secteur de l'éducation (20 millions d'EUR).

3. Résumé du programme d'action

3.1 Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'Etat de droit 2 (220 millions d'EUR)

1) Contexte

La définition d'un nouveau programme d'appui budgétaire général s'inscrit dans une double logique: (i) approfondir les réformes entamées pendant la période de transition puis dans le cadre du premier programme d'appui budgétaire, et (ii) recourir à l'instrument le plus approprié pour aider et encourager le gouvernement à mettre en œuvre les réformes institutionnelles et économiques dont le pays a besoin pour garantir son développement et la stabilisation de la situation politique et sécuritaire. Le choix d'un contrat d'appui à la réforme et à la consolidation de l'Etat de droit (SBC) répond plus précisément à un objectif général d'amélioration de la gouvernance dans la gestion de l'Etat et de l'accès et de la qualité aux services sociaux de base. Il se justifie dans la mesure où le Mali reste, malgré un appui conséquent de la communauté internationale pendant et après la crise de 2012 et en dépit de la signature d'un accord de paix inter-malien, un Etat fragile, en proie à une insécurité croissante dont les populations sont les premières victimes.

2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire

L'objectif visé par l'UE dans ce deuxième SBC est d'appuyer le gouvernement du Mali à faire face aux défis qu'il doit relever pour assurer la stabilité politique, la réconciliation nationale et le développement économique et social, en ciblant prioritairement l'amélioration de la gouvernance générale et la consolidation de la démocratie, la relance économique durable du pays à travers un processus de réformes institutionnelles et économiques. Afin de maximiser le potentiel de l'appui budgétaire comme moteur de réformes stratégiques, le nouveau programme d'appui opte pour des indicateurs de performance dans des domaines clé du fonctionnement de l'Etat.

L'appui de l'UE permettra ainsi d'encourager la définition et la mise en œuvre de réformes prévues tant dans le cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) que dans l'accord de paix.

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation

Ce programme correspond aux priorités définies dans le premier secteur de concentration du programme indicatif national (PIN) à savoir l'appui à la réforme de l'Etat et à la consolidation de l'Etat de droit.

4) Actions retenues

- Soutenir les réformes nécessaires à la transition vers le développement et la gouvernance démocratique (y compris appuyer le processus d'approfondissement de la décentralisation et le transfert des compétences et des ressources) et dans ce cadre appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix inter-malien;
- Accroître la capacité financière du gouvernement du Mali afin qu'il restaure la paix, maintienne la stabilité macroéconomique, réalise les objectifs de politique à court terme;
- Soutenir les fonctions régaliennes premières de l'Etat (paix, sécurité et garantie des services de base minimaux aux populations, sécurité alimentaire et éducation).

5) Résultats escomptés

- Le maintien de la paix et de la sécurité (avec le processus de décentralisation en tant qu'élément essentiel de l'accord de paix) est renforcé et une réforme du système de sécurité (RSS) est lancée;
- L'affectation de ressources financières suffisantes pour couvrir au moins la fourniture d'un niveau minimal de services de base et le fonctionnement de l'administration publique sont assurés;
- L'efficacité des systèmes de gestion des finances publiques est accrue et la performance des structures de contrôle et la lutte contre la corruption sont améliorées;
- Davantage de transparence et de fiabilité du système de la planification et de budgétisation;
- La stabilité macroéconomique est maintenue;
- Renforcement du dialogue avec le gouvernement sur la mise en œuvre de ses politiques et réformes.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés

- Importance de maintenir un dialogue régulier au niveau technique et politique sur les réformes soutenues, surtout dans le secteur des finances publiques. Le dialogue politique avec le gouvernement s'est révélé fondamental pour arrêter une dérive de dépenses extrabudgétaires, contractées sans respects des procédures de marché;
- Importance d'une bonne coordination et une action conjointe des bailleurs de fonds qui permettent de faire valoir une position stricte afin d'inciter au retour de la discipline et de la rigueur requise pour une gestion transparente et crédible du budget de l'Etat au Mali.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds

Cet appui est conçu en complément d'autres appuis de l'UE au Mali dans le contexte post-crise au Mali, notamment dans les domaines de la justice, de la décentralisation, de la sécurité, de la réconciliation et résolution de conflits, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement durable. Suite au satisfecit décerné par le Fonds monétaire international (FMI) à l'issue de sa mission de revue de septembre 2014, la Banque Mondiale (BM) et l'Agence française de développement (AFD) ont débloqué leurs décaissements liés à leurs appuis budgétaires avec le Mali tandis que le Danemark a levé la suspension de ses décaissements. La Banque africaine de développement (BAD) prépare un nouveau contrat d'appui budgétaire pour 2015.

3.2 PRORESA (Sécurité alimentaire) (30 millions d'EUR)

1) Contexte

Le secteur agricole contribue à environ 38,5% du PIB et il emploie presque 80% de la population active. Dans les régions du Nord du pays, l'agriculture reste un moyen de subsistance important, les céréales y étant les cultures dominantes avec des cultures maraîchères en contre saison. Néanmoins, l'élevage est prédominant, les trois quart des ménages vivant dans le Nord du pays possédant du bétail. Sur le plan halieutique, les activités de pêche jouent un rôle important dans le delta central du fleuve Niger. Malgré cela, en général, l'agriculture au Mali reste peu productive et dépendante des aléas climatiques. Cela contribue à rendre le pays structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire. Environ un quart de la population se trouve en condition d'insécurité alimentaire chronique, les zones les plus touchées étant les régions du nord du pays.

2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire

Le Mali dispose d'un nombre considérable de politiques et de stratégies dans le secteur agricole. La politique nationale de développement agricole (PDA) sert de cadre unique de référence pour toutes les politiques et stratégies sous-sectorielles. Elle couvre la période de 2011 à 20120 et vise à faire de l'agriculture un moteur de croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations. Elle prend en compte les objectifs des politiques sous-sectoriels de l'Elevage et de la Pêche. Ces deux politiques visent l'augmentation de la production, la valorisation des produits et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation

Ce programme correspond aux priorités définies dans le deuxième secteur de concentration du PIN à savoir l'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire.

4) Actions retenues

L'objectif général de l'action est de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali. De façon plus spécifique, il s'agira d'obtenir (i) l'amélioration des revenus par un appui au développement de la filière halieutique, (ii) l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition et (iii) le renforcement de la capacité du dispositif national de sécurité alimentaire à prévenir et à répondre aux crises alimentaires.

5) Résultats escomptés

- La conservation et la valorisation des produits halieutiques sont améliorées,
- Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés,
- Les capacités des structures du dispositif et sa gouvernance sont renforcées,
- Les pratiques alimentaires et les comportements sont améliorés,
- La réforme institutionnelle du dispositif est mise en œuvre,
- L'accès à une alimentation appropriée est amélioré grâce à une production diversifiée.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés

- L'importance d'accroître la complémentarité entre aide humanitaire et développement dans les zones post-conflit au nord Mali,
- La nécessité d'un dialogue soutenu et d'un accompagnement continu de la part de l'UE à travers ses interventions

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds

Pour ce qui concerne les interventions pêche/pisciculture, les expériences de la coopération technique belge (CTB) seront mises à profit. Il s'agit notamment du projet de développement de la filière aquacole (PRODEFA), pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs et du projet d'appui institutionnel (PAIMEP) sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles. En ce qui concerne les activités de protection des populations vulnérables, les leçons tirées du projet Linking relief, rehabilitation and development (LRRD) (volet filets sociaux) mis en œuvre entre 2014 et 2015 par ECHO sur financement 10^e FED seront mises à profit. Les activités de filets sociaux devront de plus tenir compte du travail en cours sur le registre national unifié qu'est en train de mettre en place le gouvernement avec l'aide de la Banque mondiale. L'appui à la réforme du DNSA se fera en synergie avec le dialogue politique qui sera conduit dans le cadre du nouveau «State Building Contract», et qui devrait inclure un indicateur de tranche variable lié à la réforme du Dispositif. Cet indicateur

permettra de mesurer i) la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de concertation ainsi que ii) l'efficacité du dispositif à remplir ses fonctions de gestion de crises.

3.2 PROF (Education) (20 millions d'EUR)

1) Contexte

Du début des années 1990 jusqu'en 2008, le Mali a connu une croissance remarquable de la scolarisation: l'éducation de base, en particulier, s'est ouverte à la majorité de la population. Cet accroissement de l'accès a principalement reposé sur la création d'écoles communautaires, dans des zones au préalable dépourvues de toute structure éducative formelle. Depuis quelques années cependant, l'école malienne est fragilisée par plusieurs défis: l'augmentation de l'accès s'est fait au détriment de la qualité des enseignements; la crise sécuritaire a aggravé un recul des indicateurs de scolarisation; la forte pression démographique met l'Etat à l'épreuve pour pourvoir le système en ressources éducatives. Aujourd'hui, la performance du Mali – sur les critères d'accès, scolarisation, achèvement – comparée à celle de ses voisins de la région Afrique de l'Ouest est très moyenne, ne dépassant en général que le Burkina Faso et le Niger.

2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire

La politique actuelle du secteur s'inscrit dans le prolongement du premier programme décennal de développement de l'éducation, le PRODEC I. Ce programme a traduit la volonté politique de l'époque de répondre aux défis du secteur en se focalisant sur l'accès pour répondre à la priorité de l'éducation gratuite et universelle. Il a également introduit des réformes importantes dans le cadre de la décentralisation/déconcentration du secteur, en transférant les compétences en matière d'éducation fondamentale au niveau des collectivités territoriales avec l'appui des structures déconcentrées (académies d'enseignements et centres d'animation pédagogiques). Son évaluation est en cours afin d'alimenter le prochain programme décennal. Dans le cadre de la situation post crise et dans l'attente de la prochaine stratégie décennale, les trois ministères en charge de l'éducation¹ ont élaboré, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) et de la société civile, un «*Programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle*» pour les années 2015 et 2016. Ce programme est en cohérence avec le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 et le plan d'action gouvernemental 2013-2018.

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation

Ce programme correspond aux priorités définies dans le troisième secteur de concentration du PIN à savoir l'appui la réforme du système éducatif.

4) Actions retenues

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement du système éducatif malien dans l'enseignement fondamental. Les objectifs spécifiques sont (i) le renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif fondamental, (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental et (iii) l'amélioration de l'accès des enfants non- et déscolarisés.

¹ Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et ministère de l'emploi, de la formation professionnelle, de la jeunesse et de la construction citoyenne

5) Résultats escomptés

- La formation initiale des instituts de formation des maîtres, des maîtres est de meilleure qualité, le suivi des enseignants est renforcé;
- La transparence, la gestion, la planification et le suivi en mode décentralisé sont améliorés, les rôles et responsabilités des acteurs décentralisés et déconcentrés du système éducatif sont mieux assurés;
- Des compétences et des qualifications de base sont acquises par des enfants non-scolarisés et déscolarisés, y inclus les jeunes filles, et ces enfants sont réintégrés dans le système d'enseignement formel.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés

Il s'agit de la première intervention de la Commission dans le domaine de l'éducation au Mali.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds

L'intervention de l'UE prendra en considération la complémentarité avec des interventions existantes ou prévues d'autres partenaires, telles que le projet FORMÉ, financé par le Canada depuis 2001, ayant pour objectif de développer le mécanisme de la formation continue des maîtres au fondamental 1. Egalement le programme de l'UNESCO pour le renforcement de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants au niveau fondamental, l'initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, financée par les fonds européens intra-ACP, pour la formation initiale et continue des enseignants à distance. Ou enfin l'expérience de la méthodologie développée par la fondation Stromme et adoptée par le ministère pour la stratégie de scolarisation accélérée des enfants entre 8 et 12 ans exclus du système.

4. **Communication et visibilité**

Des mesures de communication et de visibilité seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans chacun des domaines visés par cet AAP.

5. **Coût et financement**

Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'Etat de droit 2	220 millions d'EUR
Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali	30 millions d'EUR
Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali	20 millions d'EUR
Contribution totale de l'UE au programme	270 millions d'EUR



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel en faveur de la République de Mali à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif au Contrat d'appui à la réforme et à la consolidation de l'Etat de droit

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'état de droit Numéro CRIS: ML/FED/038-388 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Mali
3. Document de programmation	Programme indicatif national 2014-2020
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Premier secteur de concentration : Réformes de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit Deuxième secteur de concentration: Développement rural & sécurité alimentaire Troisième secteur de concentration: Education Quatrième secteur de concentration: Secteur routier
5. Montants concernés	Coût total estimé: 220 000 000 EUR Montant total de la contribution FED: 220 000 000 EUR pour l'appui budgétaire dont 216 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire 3 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire 500 000 EUR au titre de l'évaluation et de la visibilité 500 000 EUR au titre des imprévus
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État Gestion indirecte avec la République du Mali Subvention en octroi direct
7. Code(s) CAD	Secteur principal: 51010 Sous-secteurs : 110, 150, 210, 311

8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	x	☐
	Aide à l'environnement	x	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	x	☐
	Développement du commerce	x	☐	☐
	Santé générique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	☐	☐
	Lutte contre la désertification	x	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	x	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	x	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N.A.			

RESUME

Le présent programme s'inscrit dans la continuité du précédent programme d'appui à la consolidation de l'Etat du Mali (SBC (State Building Contract), 2013-2014) et vise à soutenir le gouvernement du Mali dans la restauration de la stabilité, le renforcement de l'Etat de droit et la mise en œuvre de réformes institutionnelles et économiques profondes visant la consolidation de la démocratie, l'amélioration de la gouvernance, la relance économique durable et inclusive du pays, l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base.

En ce sens, les indicateurs du programme ont été définis de façon à cibler spécifiquement des domaines clés pour la réforme de l'Etat, à savoir les finances publiques, la lutte contre l'impunité, la sécurité, la décentralisation, la sécurité alimentaire et l'éducation. Le SBC 2 couvre ainsi les quatre secteurs de concentration du programme indicatif national (PIN 2014-2020) et les domaines de réformes prioritaires du gouvernement, telles que présentées dans le cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR). D'une durée de mise en œuvre opérationnelle de quatre ans, le programme a ainsi pour principal objectif d'appuyer le gouvernement dans sa capacité à répondre aux besoins élémentaires des citoyens sur l'ensemble du territoire national du Mali, et pour ce faire, d'appuyer ses administrations pour l'amélioration de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Les résultats attendus sont:

- (i) le maintien de la paix et l'accompagnement du processus de réconciliation,
- (ii) l'affectation de ressources financières suffisantes pour assurer au moins la fourniture d'un niveau minimal de services de base et le fonctionnement de l'administration publique,

- (iii) l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des finances publiques et de la performance des structures de contrôle pour mener une lutte efficace contre la corruption,
- (iv) la transparence et la fiabilité accrue du système de planification, de budgétisation et d'exécution budgétaire,
- (v) une stabilité macroéconomique maintenue.

L'aide budgétaire sera également complétée par des mesures d'accompagnement sous forme d'appuis institutionnels au bénéfice des ministères sectoriels et des institutions en charge des réformes de la gestion des finances publiques.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

La définition d'un nouveau programme d'appui budgétaire général s'inscrit dans une double logique: (i) approfondir les réformes entamées pendant la période de transition puis dans le cadre du premier programme d'appui budgétaire, et (ii) recourir à l'instrument le plus approprié pour aider et encourager le gouvernement à mettre en œuvre les réformes institutionnelles et économiques dont le pays a besoin pour garantir son développement et la stabilisation de la situation politique et sécuritaire. Le choix d'un contrat d'appui à la réforme et à la consolidation de l'état de droit (SBC) répond plus précisément à un objectif général d'amélioration de la gouvernance dans la gestion de l'Etat et de l'accès et de la qualité aux services sociaux de base. Il se justifie dans la mesure où le Mali reste, malgré un appui conséquent de la communauté internationale pendant et après la crise de 2012 et en dépit de la signature d'un accord de paix inter-malien, un Etat fragile, en proie à une insécurité croissante dont les populations sont les premières victimes.

Le premier «Contrat d'appui à la consolidation de l'Etat du Mali» (SBC, 2013-2014) avait pour principal objectif d'appuyer le Mali dans ses efforts de sortie de crise, de stabilisation, de relance économique et de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ce programme de 225 000 000 EUR a lancé les bases d'un dialogue politique approfondi, continu et à même d'aboutir à de premiers résultats concrets en termes de stabilisation, de relance économique et d'accès des populations aux services sociaux de base. Toutefois, malgré cette mobilisation substantielle de fonds, la situation dans le pays reste caractérisée, sur plus de la moitié du territoire, par l'instabilité et l'insécurité (conflit entre le gouvernement et des groupes rebelles armés), par une difficulté de l'Etat à restaurer la présence de son administration au niveau local et assurer les services de base, par un déficit persistant de gouvernance et par conséquent, par une frustration de plus en plus forte de la population, encore en attente d'une amélioration tangible de ses conditions de vie.

Depuis le début de 2015, et malgré les négociations ayant abouti à la signature le 20 juin 2015 d'un accord de paix inter-malien, on déplore 150 victimes civiles dans les régions du nord du Mali, en raison d'affrontements entre forces armées et rebelles. Les régions de Ségou et de Mopti sont désormais également touchées par l'insécurité. Cette situation fragilise la reprise économique amorcée pendant la période de transition et le retour massif des partenaires au développement. Plus grave, elle rend encore plus vulnérables des populations déjà considérées comme fragiles avant la crise de 2012 et qui deviennent un terreau propice à la radicalisation et à l'extrémisme.

L'objectif visé par ce deuxième SBC est donc d'appuyer le gouvernement du Mali à faire face aux défis qu'il doit relever pour assurer la stabilité politique, la réconciliation nationale et le développement économique et social, en ciblant prioritairement l'amélioration de la gouvernance générale et la consolidation de la démocratie, la relance économique durable du pays à travers un processus de réformes institutionnelles et économiques. Afin de maximiser le potentiel de l'appui budgétaire comme moteur de réformes stratégiques, le nouveau programme d'appui opte pour des indicateurs de performance dans des domaines clé du fonctionnement de l'Etat.

L'appui de l'UE permettra ainsi d'encourager la définition et la mise en œuvre de réformes prévues tant dans le cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) que dans l'accord de paix, visant (i) l'accompagnement à l'instauration de la paix sur toute l'étendue du territoire par la mise en application de l'accord de paix signé le 20 juin 2015, (ii) le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires pour stimuler une croissance économique durable et inclusive, (iii) la lutte contre la corruption et l'impunité (iv) la réforme de l'administration en accompagnement de la régionalisation afin de l'orienter davantage vers l'atteinte de résultats et venant en appui de collectivités territoriales dotées de compétences et de pouvoirs accrus, (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental et l'augmentation de l'accès au niveau de l'enseignement fondamental, notamment des filles, (vi) ainsi que la réduction de la vulnérabilité des populations face aux crises alimentaires par le renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le SBC 2 s'inscrit dans la logique des stratégies de l'Etat malien en termes de développement et de stabilité. Avant la crise de 2012, le Mali s'était doté d'un 3^e cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 (CSCR) qui comporte comme axes (i) la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus, (ii) le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité et (iii) le développement institutionnel et la gouvernance.

Au cours de la période de transition, le plan de relance durable du Mali pour la période 2013-2014 (PRED), basé sur 12 priorités, a eu pour ambition de sortir le Mali de la crise et de prendre des mesures pour en prévenir la survenue en révisant des politiques publiques tout en poursuivant les réformes structurelles destinées à promouvoir une croissance économique durable et équitable. La tenue de la cinquième réunion internationale de suivi de la Conférence de Bruxelles le 17 février 2015 à Bamako marque solennellement l'achèvement du PRED avec des résultats considérés comme mitigés par la communauté internationale. Malgré un engagement conséquent et sans précédents des partenaires du Mali, le pays reste dans une situation de fragilité et la relance économique se fait encore attendre.

Le gouvernement issu des élections générales de 2013 a élaboré un plan d'action gouvernemental 2013-2018 (PAG) qui prend en compte les priorités nouvelles apparues à l'issue de la crise politique et institutionnelle. C'est ainsi que ses trois premiers axes portent sur (i) la mise en place d'institutions fortes et crédibles, (ii) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national et (iii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale.

De ces stratégies nationales ressort la nécessité d'entreprendre une véritable reconstruction et modernisation de l'Etat avec comme priorités la lutte contre la corruption et l'impunité, la refondation des administrations publiques, la réhabilitation de l'institution judiciaire, l'approfondissement de la décentralisation, l'approfondissement des instruments de la démocratie participative et la réforme du processus et du système électoral.

Les trois autres axes portent sur (iv) la reconstruction de l'école malienne, (v) la construction d'une économie émergente par le développement des infrastructures et la disponibilité de l'énergie, le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie et l'amélioration du climat des affaires et (vi) la mise en œuvre d'une politique active de développement social par le développement du système de santé, l'accès à l'eau potable.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les bénéficiaires du programme seront en premier lieu les populations maliennes, qui bénéficieront d'un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité, sur l'ensemble du territoire et dans un cadre sécurisé. Le Mali dans son ensemble bénéficiera des effets de ce projet, dans la mesure où le gouvernement bénéficiera d'un appui à la définition de politiques et stratégies sectorielles efficaces et durables.

La principale partie prenante du programme est le gouvernement du Mali avec l'ensemble des structures exécutives et administratives participant à la mise en œuvre des activités au profit du peuple malien. Etant donné la spécificité du programme, le ministère de l'économie et des finances (MEF) sera l'interlocuteur principal, avec le ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale (MAEIACI) représenté par la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED. Les autres ministères sectoriels concernés par la mise en œuvre des politiques sectorielles, des réformes sectorielles ainsi que du suivi des indicateurs sont: le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et le ministère de l'équipement et des transports.

Les parties prenantes non étatiques au programme d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'état de droit sont les organisations de la société civile (OSC) concernées par les thèmes traités dans ce SBC ainsi que les représentants de collectivités territoriales qui seront également parties prenantes au projet.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Les principaux problèmes auxquels le deuxième SBC entend remédier sont (i) une situation politique et sécuritaire qui reste encore fragile et qui nécessite des efforts importants pour soutenir le processus de stabilisation notamment à travers la mise en œuvre de l'accord de paix et (ii) le déficit de gouvernance dans la gestion de l'Etat, en grande partie responsable (iii) d'un accès difficile et d'une faible qualité des services sociaux au bénéfice de la population. C'est dans ce cadre qu'ont été identifiés les domaines d'appui prioritaires du SBC, conformément à la stratégie de coopération de l'UE au Mali, telle que définie dans le PIN 11^e FED. Le choix des thématiques ciblées s'explique ainsi par leur importance dans le processus de réforme de l'Etat et par la volonté d'appuyer la restauration de services sociaux de base de qualité.

Le renforcement de la gouvernance sera donc visée par le biais d'un appui à:

(i) une gestion plus efficace et transparente des finances publiques (GFP) (élargissement de l'assiette fiscale, maîtrise des exonérations fiscales, suivi des recommandations issues des

rapports des structures de contrôle, réduction des coûts liés à la préservation du patrimoine routier national),

(ii) la lutte contre l'impunité,

(iii) la décentralisation, principale réforme institutionnelle prévue dans l'accord de paix

(iv) la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) afin de le rendre plus performant et efficace. Cette réforme permettra d'établir un système mieux axé sur les besoins des populations vulnérables.

L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base se fera par:

(i) une plus grande assistance et prise en charge par l'Etat des populations en situation d'insécurité alimentaire,

(ii) un appui à l'accès et à la qualité du système éducatif.

Les mesures d'accompagnement au titre du programme sont destinées à appuyer le gouvernement dans la définition et mise en œuvre des politiques publiques et des réformes ciblées à court et moyen termes, mais également à appuyer le gouvernement dans les efforts pour mettre en œuvre les engagements prévus dans l'accord de paix.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

La conclusion d'un contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'Etat de droit est conditionnée au partage des valeurs qui fondent les relations entre l'UE et le Mali:

- Les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance,
- Une croissance inclusive et durable au service du développement humain,
- La paix et la résolution non violente des conflits,
- L'égalité entre hommes et femmes.

Le respect des droits de l'homme et les principes de la démocratie sont inscrits en toutes lettres dans la Constitution malienne et dans les textes régissant les droits et obligations des citoyens. La Constitution et les conventions internationales signées et ratifiées par le Mali imposent une obligation à l'Etat malien de garantir le respect et la promotion des droits de l'homme dans le pays (y compris les droits de la femme et de l'enfant). Au cours des vingt dernières années, jusqu'en 2012, les élections ont eu lieu d'une manière régulière et pacifique, l'alternance s'est effectuée en règle générale conformément à la Constitution, et la liberté d'expression et d'opinion notamment à travers la presse est une réalité. La mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme, bien que non totalement indépendante, et l'instauration de l'espace d'interpellation démocratique permettant aux citoyens d'interpeller publiquement tout détenteur de pouvoir qui lui aurait porté préjudice constituent des avancées en matière de démocratie et de promotion des droits de l'homme.

Le Mali reste cependant un pays où la jouissance des droits fondamentaux connaît plusieurs obstacles. L'opérationnalisation de traités internationaux et politiques nationales reste faible.

La période de crise de 2012-2013 fut le théâtre d'exactions, de violences et détentions extrajudiciaires qui restent à ce jour encore non traitées par la justice. L'appui de l'UE à travers ce programme devrait effectivement constituer une contribution substantielle à la résolution des questions de fond qui pèsent sur la pleine jouissance des droits de l'homme au Mali.

1.2.2 Politique macroéconomique

Après la croissance zéro enregistrée en 2012 et la faible croissance de 2013, l'économie malienne s'est redressée avec un taux de croissance estimé à 7,2% en 2014, donc supérieur à la prévision initiale de 5,8%. Le produit intérieur brut (PIB) devrait progresser de 5,5% en 2015 et son taux de croissance devrait rester supérieur à 5% en 2016 et 2017 selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), grâce à une accélération de la croissance des secteurs secondaire et tertiaire. L'inflation était légèrement négative en 2013 (-0,6%) en raison de la sous-utilisation des capacités de production et la baisse des prix des produits alimentaires importés. Elle s'est établie à 0,9% en 2014 et s'élèverait à environ 2,2% en 2015. Le déficit du compte courant de la balance des paiements a atteint -7,3% du PIB en 2014 (7% prévu) en raison de la baisse des cours de l'or et de l'augmentation des importations sous l'effet de la reprise économique.

En 2014, le constat de graves manquements dans la gestion des finances publiques (irrégularités budgétaires et de procédures de passation de marché pour l'achat d'un aéronef pour 19 milliards FCFA (39 000 000 EUR) et pour un contrat et une garantie à concurrence de 100 milliards de FCFA (150 000 000 EUR) en faveur d'un fournisseur privé pour des fournitures militaires à l'Etat même) a provoqué la suspension des paiements d'appui budgétaire de la part de l'UE, du FMI, de la Banque mondiale et de la France. Cette suspension, a permis d'entamer un dialogue avec le gouvernement pour l'adoption de mesures visant à pallier à ces manquements. L'on notera en particulier (i) le durcissement des règles de passation des marchés, (ii) l'audit des marchés ainsi passés par le Bureau du vérificateur général et la Cour suprême et (iii) l'engagement des autorités à non seulement publier les résultats de ces audits mais aussi à prendre les mesures correctives visant à réduire les effets de ces dépenses sur le budget et des sanctions administratives et judiciaires contre les personnes impliquées (iv) l'annulation de plusieurs contrats de fournitures militaires pour lesquels les livraisons n'avaient pas encore eu lieu et (v) mettre un terme aux dépenses extrabudgétaires.

Le gouvernement a dû recourir à une deuxième loi de finances rectificative en 2014 pour intégrer ces dépenses extrabudgétaires dans le budget ce qui a entraîné un déficit budgétaire global supérieur (5,5% du PIB) à ce qui était prévu en 2014 (3,9% du PIB) et un déficit budgétaire de base de 0,9% du PIB contre un excédent de 0,5% initialement prévu.

La loi de finances 2015 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 décembre 2014 avec l'objectif de maintenir une politique budgétaire prudente et équilibrée (solde budgétaire de base égale à 0,0% du PIB contre 0,7% en 2014) et un rythme soutenu d'augmentation des recettes fiscales (+0,5% du PIB). Toutefois, suite à la nécessité pour le gouvernement de faire face à des dépenses non prévues initialement dans le budget 2015, le gouvernement a présenté une loi de finance rectificative (LFR) en vue de prendre en compte en particulier le coût budgétaire supplémentaire de la loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM) adoptée par le Parlement au mois de février 2015 (coût compris entre 80 et 90 milliards de FCFA pour 2015), l'impact budgétaire des concessions salariales (24 milliards FCFA) des accords signés en novembre 2014 ainsi que des dépenses potentielles liées à la mise en œuvre de l'accord de paix (10 milliards FCFA). Pour faire face à ces dépenses, le gouvernement prévoit une augmentation des recettes de 1,8% du PIB, un solde budgétaire de base négatif de 0,9% du PIB et un déficit budgétaire global de 5,0% du PIB. La proposition de la nouvelle loi de finances rectificative a été appréciée positivement par les services du FMI lors de la revue d'avril 2015.

Dans la LFR 2015, la contribution des appuis budgétaires au budget de l'Etat est de 10%.

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Au cours des dix dernières années, la gestion des finances publiques (GFP) du Mali a vu des améliorations significatives telles que l'attestent les deux évaluations PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*) conduites respectivement en 2006 et 2010. Ces évaluations ont fait ressortir des progrès en matière d'exhaustivité, de crédibilité et de transparence budgétaire ainsi qu'en matière de respect du calendrier budgétaire et de contrôle des dépenses.

Une gestion budgétaire prudente a permis aux finances publiques de résister à la crise de 2012 alors que presque tous les bailleurs de fonds ont suspendu leur aide. En effet, le gouvernement s'est engagé depuis plusieurs années dans la réforme des finances publiques et s'est doté pour ce faire d'un plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation des finances publiques (PAGAM-GFP). Le programme de réforme de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) arrivant à échéance fin 2015, une réflexion est en cours en vue de l'élaboration d'une nouvelle phase de la réforme qui sera formulée prenant en compte les conclusions de l'évaluation finale de PAGAM et les recommandations d'un nouvel exercice PEFA qui devrait se terminer dans le dernier trimestre 2015.

Le rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du PAGAM GFP II au 31 décembre 2014 fait ressortir des avancées dans la mise en œuvre des réformes destinées à l'atteinte des objectifs fixés et notamment en matière d'optimisation des recettes fiscales, de renforcement des contrôles fiscaux (brigades mixtes de surveillance et de recouvrement, direction générale des impôts – DGI et direction générale des douanes – DGD), de gestion des exonérations fiscales, de numérisation de dossiers fonciers, de mobilisation des ressources des collectivités territoriales. L'amélioration de la qualité de la préparation et de l'exécution du budget s'est également poursuivie.

La réponse du gouvernement aux dysfonctionnements constatés au cours de 2014 pour ce qui concerne le respect des dispositions légales et budgétaires a été forte et efficace, les mesures correctives prises ont rassuré le FMI et les autres partenaires de la volonté du gouvernement de poursuivre dans la bonne voie et dans l'esprit du respect d'une gestion saine du budget de l'état. Les efforts faits par l'Etat, depuis 2014, pour rembourser ses arriérés sont encore un signe important de volonté de relance de l'économie et du climat des affaires.

La coordination entre les partenaires techniques et financiers (PTF) se fait de façon structurée dans le cadre du groupe thématique sectoriel «macro-economie et finances» qui agit aussi comme «courroie de transmission» entre les PTF et le gouvernement.

Les évaluations PEFA et du PAGAM-GFP ne pouvant être disponibles que vers la fin de l'année, le gouvernement préparera un plan intérimaire de gestion des finances publiques pour 2016.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

Le Mali a adopté la loi 2013-031 portant approbation du code de transparence dans la gestion des finances publiques. Cela ouvre la voie à l'accès du public aux informations et autres documents administratifs relatifs à la gestion des finances publiques. En outre, l'adoption de la loi n° 2013-028 du 11 juillet relative aux lois de finances engage le gouvernement à rendre plus lisible les documents budgétaires pour le Parlement et pour les citoyens.

Sur le site du ministère de l'économie et des finances sont déjà publiés la loi de finances 2015 et ses annexes ainsi que les situations trimestrielles d'exécution des budgets des années précédentes, les listes de mandats admis non payés, le cadre budgétaire à moyen terme 2015-2017, les arrêtés d'ouverture de crédit ainsi que des rapports d'évaluation du PAGAM et notes de présentation du budget citoyen. Le partage des informations avec la société civile au moyen du budget citoyen ainsi que la publication sur le site de la Primature des audits du bureau du vérificateur général (BVG) et de la section des comptes de la Cour suprême (SCCS) sur les marchés à problèmes attestent de la volonté du gouvernement de promouvoir la transparence.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Le risque politique reste important dans le contexte actuel. Un risque majeur pourrait venir de la non application des dispositions transitoires de l'accord de paix signé le 20 juin 2015 ou de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays.	E	(i) Maintien d'un dialogue politique constant avec le gouvernement (article 8 de l'accord de partenariat ACP-UE) pour l'encourager à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix (ii) Participation active de l'UE au mécanisme de suivi de l'accord de paix (iii) Soutien continu aux efforts de la MINUSMA (mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali) pour le rétablissement de la sécurité sur la moitié nord du pays
Les risques sécuritaires demeurent. Ils sont liés à la fois à l'existence d'une menace terroriste (attaques, attentats) et à la persistance d'un conflit armé interne aux groupes rebelles (entre la coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et les groupes armés pro-gouvernementaux) et entre les groupes rebelles et l'Etat du Mali	E	(i) Soutien continu de la communauté internationale pour garantir l'application de l'accord de paix et notamment de ses dispositions en matière de recomposition et de redéploiement des forces armées et de sécurité (ii) Présence de la MINUSMA et de la force régionale de l'armée française BARKHANE
La situation d'insécurité et de difficulté sociale et économique pourrait amener une partie des populations résidentes dans les zones de conflit à se déplacer, augmentant la pression sur des zones déjà saturées. Des épisodes d'attaques violentes, dans quelques cas meurtrières, contre des ONG humanitaires rendent les interventions de ces ONG de plus en plus difficiles dans certaines zones (couverture géographique et acheminement de l'aide). Ceci, en plus de l'arrivée de	F	(i) Présence d'organisations humanitaires pour pallier la situation (ii) Détachement de forces armées sur les sites d'intervention des acteurs humanitaires pour garantir la sécurité de leurs opérations en faveur des populations

nouveaux déplacés rend la réponse à d'éventuelles situations d'insécurité alimentaire de plus en plus difficile.		
Risques liés à une gestion budgétaire irrégulière et/ou non transparente: risque de fraude et de corruption	E	(i) dialogue technique et politique avec le gouvernement et la société civile sur le respect des procédures budgétaires et de passation des marchés (ii) Maintien d'un dialogue politique constant avec le gouvernement (article 8 de l'accord de partenariat ACP-UE) pour l'encourager à respecter les dispositions en matière de lutte contre la corruption (iii) Dialogue avec le gouvernement dans le sens d'une application de sanctions, administratives et judiciaires à l'encontre des agents indéliçats
Hypothèses		
Application des mesures intérimaires issues de l'accord de paix.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le premier programme «Contrat d'appui à la consolidation de l'Etat du Mali», couvrant la période 2013-2014, a permis l'organisation d'élections grâce auxquelles fut rétabli l'ordre constitutionnel au Mali. Les fonds directement injectés dans le budget de l'Etat ont permis de garantir la stabilité des institutions en place et de faciliter le processus de sortie de crise là où l'absence d'appui aurait pu entraîner un chaos institutionnel total. En outre, les actions dans les domaines sociaux ont permis aux populations de bénéficier de nouveau d'un accès à l'eau potable, de denrées alimentaires en urgence et de revenus, le SBC 1 ayant en effet financé la contractualisation d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre. Le programme s'est donc révélé nécessaire et utile pour soutenir la transition politique, économique et sociale du pays.

Sur le plan politique et du dialogue, le premier enseignement révélé par ce programme est l'importance de maintenir un dialogue régulier au niveau technique et politique sur les réformes soutenues, surtout dans le secteur des finances publiques. Le dialogue politique avec le gouvernement s'est révélé fondamental pour arrêter une dérive de dépenses extrabudgétaires, contractées sans respects des procédures de marché. Cette expérience a également démontré qu'une bonne coordination et une action conjointe des bailleurs de fonds permettent de faire valoir une position stricte afin d'inciter au retour de la discipline et de la rigueur requise pour une gestion transparente et crédible du budget de l'Etat au Mali. Des mesures importantes ont été prises pour corriger les irrégularités budgétaires et financières et éviter que ces épisodes se répètent dans le futur.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Cet appui est conçu en complément d'autres appuis de l'UE au Mali dans le contexte post-crise qui caractérise le pays, notamment dans les domaines de la justice, de la décentralisation, de la réconciliation et résolution de conflits, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement durable. D'autres programmes sont en cours de préparation au titre du 11^e FED et viennent compléter l'appui fourni à travers ce programme d'appui budgétaire. A titre indicatif, ces programmes interviendront dans les domaines de l'éducation, de la sécurité

alimentaire, de la création d'emplois par le recours à l'approche "haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)"¹. Par ailleurs, un nouveau programme d'appui à la normalisation et à la résilience au Mali - Panorama est en phase de formulation au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP). Suite au satisfecit décerné par le FMI à l'issue de sa mission de revue de septembre 2014, la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD) ont débloqué leurs décaissements liés à leurs appuis budgétaires avec le Mali tandis que le Danemark a levé la suspension de ses décaissements. La Banque africaine de développement (BAD) prépare un nouveau contrat d'appui budgétaire pour 2015.

Un suivi continu relatif aux finances publiques et à l'économie est assuré au sein du groupe thématique «économie et finances publiques», des partenaires techniques et financiers. Ces échanges ont permis d'aboutir à une position harmonisée lors de la révélation des manquements en 2014 dans la gestion des finances publiques pour des irrégularités budgétaires et non respect de procédures de passation de marché. Le dialogue politique entre PTF et le gouvernement est alimenté par les conclusions issues des réunions du groupe thématique, ainsi que par les revues annuelles budgétaires conjointes, gouvernement PTF, ce qui permet une bonne coordination entre bailleurs de fonds.

3.3 Questions transversales

Une attention particulière sera donnée à l'approche genre dont le respect sera suivi pour toutes les interventions au titre du présent programme, en particulier avec l'identification d'un indicateur significatif de progrès dans la scolarisation des filles. La réforme vers la décentralisation, appuyée fortement par l'Union européenne et aussi dans le cadre de ce contrat, permettra une gestion des ressources naturelles plus ciblée et axée sur les territoires et populations concernés, et plus soutenable d'un point de vue environnemental, comme par exemple dans le cadre de l'hydraulique et de l'assainissement.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs et résultats

L'objectif principal visé par le programme est de soutenir le gouvernement du Mali dans la restauration de la stabilité, le renforcement de l'Etat de droit et la mise en œuvre de réformes institutionnelles et économiques profondes visant la consolidation de la démocratie, l'amélioration de la gouvernance et la relance économique durable et inclusive du pays.

Le programme visera les objectifs spécifiques suivants:

- (i) Soutenir les réformes nécessaires à la transition vers le développement et la gouvernance démocratique (y compris appuyer le processus d'approfondissement de la décentralisation et le transfert des compétences et des ressources) et dans ce cadre appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix inter-malien,
- (ii) Accroître la capacité financière du gouvernement du Mali afin qu'il restaure la paix, maintienne la stabilité macroéconomique, réalise les objectifs de politique à court terme,
- (iii) Soutenir les fonctions régaliennes premières de l'Etat (paix, sécurité et garantie des services de base minimaux aux populations, sécurité alimentaire et éducation).

¹ Qui contient une condition préalable d'adoption d'un arrêté interministériel sur les modalités de contrôle de la charge des véhicules poids-lourds.

Les résultats attendus sont:

- (i) Le maintien de la paix et de la sécurité (avec le processus de décentralisation en tant qu'élément essentiel de l'accord de paix) est renforcé,
- (ii) L'affectation de ressources financières suffisantes pour couvrir au moins la fourniture d'un niveau minimal de services de base (y compris éducation et sécurité alimentaire) et le fonctionnement de l'administration publique sont assurés,
- (iii) L'efficacité des systèmes de gestion des finances publiques est accrue et la performance des structures de contrôle et la lutte contre la corruption sont améliorées,
- (iv) Davantage de transparence et de fiabilité du système de la planification et de budgétisation,
- (v) La stabilité macroéconomique est maintenue,
- (vi) Renforcement du dialogue avec le gouvernement sur la mise en œuvre de ses politiques et réformes.

4.2 Principales activités

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre du présent programme d'appui budgétaire:

- Le transfert d'un montant maximum de 216 000 000 EUR si les conditions de décaissement sont remplies,
- Un dialogue continu avec le gouvernement et les PTF dans le cadre du dispositif de suivi des appuis budgétaires,
- Un dialogue régulier avec le gouvernement et les PTF sur l'amélioration de la gouvernance, de l'accès aux services sociaux de base et sur la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix. Seront traitées notamment la gestion des finances publiques (mobilisation des ressources internes et la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine)) et la question du respect des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'impunité,
- Un dialogue régulier avec le gouvernement et les PTF sur les politiques sectorielles et leur mise en œuvre au sein des groupes thématiques respectifs.

4.2.2 Appui complémentaire

Les mesures d'accompagnement ont pour objectif d'appuyer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles une expertise particulière est nécessaire. De façon plus générale, les mesures d'accompagnement appuient le gouvernement dans l'atteinte des résultats visés par le programme. Elles pourraient encore permettre, le cas échéant, de vérifier la fiabilité des données fournies pour l'atteinte des indicateurs. L'appui complémentaire veillera par ailleurs à une intégration systématique de la dimension genre dans les actions menées. Les assistants techniques veilleront à ce que les

femmes soient bien représentées lors des séances de formation, dans les réunions de travail et processus de décision concernant l'atteinte des objectifs du projet.

Considérant les domaines ciblés par le programme, trois appuis sont prévus:

1. Un appui pour la mise en œuvre de réformes et politiques publiques en particulier pour la gestion des finances publiques,
2. Un appui à la mise en œuvre et au suivi des mesures prévues par l'accord de paix,
3. Des subventions pour faciliter la mise en œuvre du contrôle externe.

L'appui institutionnel se chiffre à un montant total de 3 000 000 EUR. Un tableau détaille les actions envisagées à titre indicatif au point 5.4.2.

4.3 Logique d'intervention

L'appui budgétaire permet de soutenir les efforts du gouvernement pour garantir les fonctions premières de l'État, le redéploiement de l'administration et des services sociaux de base dans tous le pays, les réformes visant l'amélioration de la gouvernance, le maintien de la paix et de la sécurité, la relance économique durable et inclusive, en particulier à travers la mise en œuvre rapide des dispositions transitoires de l'accord de paix.

C'est dans cette optique que les secteurs d'intervention précités ont été choisis. La logique d'intervention retenue a consisté, une fois ces domaines stratégiques identifiés, à définir des indicateurs de processus mais aussi de résultats, de les assortir d'un montant non négligeable et d'un dialogue politique soutenu, de façon à accroître l'efficacité et l'impact de l'action de l'UE à travers ce programme.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. Une période de clôture de 24 mois suivra au terme de la période de mise en œuvre opérationnelle.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 216 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire, auxquels s'ajoutent 3 000 000 EUR pour l'appui complémentaire, 500 000 EUR au titre des imprévus. Les 500 000 EUR restants serviront à couvrir les frais relatifs aux évaluations et à la communication dans le cadre du programme. Ce montant repose sur les enveloppes

mobilisées pour chaque secteur de concentration, à savoir sur 170 000 000 EUR provenant du secteur de concentration n° 1 (réforme de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit) du PIN, 20 000 000 EUR du secteur de concentration n° 2 (développement rural et sécurité alimentaire), 20 000 000 EUR du secteur de concentration n° 3 (éducation) ainsi que 10 000 000 EUR au titre du secteur de concentration n° 4 (secteur routier). Le montant global de 220 000 000 EUR s'inscrit dans la continuité du précédent programme d'appui à la consolidation de l'Etat du Mali et représente environ 35,8% du montant total du PIN 2014-2020.

Cette somme permettra de:

1. Renforcer l'appui de l'UE à la mise en œuvre de l'accord d'Alger, l'UE est membre de la médiation internationale,
2. Appuyer la mise en œuvre des stratégies et plan de développement et de réduction de la pauvreté au Mali et garantir les services de base,
3. Augmenter l'effet de levier de l'UE en matière de dialogue avec le gouvernement du Mali sur les réformes y compris en proposant un poids relatif de la part des tranches variables important (minimum 50%).

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la paix, de la réconciliation et de la sécurité telle que définit principalement dans les engagements de l'accord de paix signé le 20 juin 2015, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique ainsi que dans la politique nationale de développement axée sur le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSCR) et le programme d'action gouvernemental (PAG),
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité telle que consignée dans le programme avec le FMI,
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique nationale de réforme des finances publiques basée sur le programme national d'amélioration de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP),
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

Les secteurs ciblés à travers les indicateurs relatifs aux tranches variables du présent programme couvrent l'ensemble des secteurs de concentration du PIN 2014-2020. Pour l'ensemble de ces secteurs, des indicateurs de processus et de résultats ont été définis pour les années 2016 et 2017 (cf. appendice au document d'action). Ces indicateurs couvrent les thématiques suivantes: finances publiques et lutte contre la corruption, décentralisation, sécurité alimentaire et éducation. Chaque thématique est dotée d'au moins un indicateur dont l'atteinte sera mesurée par le progrès constaté à travers l'évaluation de l'avancement de la réforme respective (indicateur de processus) ou à travers l'atteinte d'une cible chiffrée (indicateur de résultat). Les détails des conditions particulières, notamment les sources de vérification, sont repris dans l'annexe au présent document.

Les cibles et indicateurs de résultats retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées,

une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'ordonnateur national du FED à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Afin de favoriser les efforts de réforme du secteur, il est prévu d'utiliser des tranches fixes et variables selon le calendrier suivant:

Tranches fixes:

2015: 40 000 000 EUR

2016: 40 000 000 EUR

2017: 30 000 000 EUR

Tranches variables:

2016: 45 000 000 EUR

2017: 61 000 000 EUR

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

5.4.1 Gestion indirecte avec la République du Mali

Une partie de la présente action ayant pour objectif d'appuyer le gouvernement du Mali dans ses projets de réforme de l'Etat peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

La République du Mali agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la République du Mali applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec la République du Mali.

A titre indicatif, des contrats de service (2 ou 3) pourront être mis en œuvre, pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des accords d'Alger, ainsi que pour fournir une

assistance technique de court et long termes aux ministères sectoriels concernés, pour la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques, de réformes objet de ce contrat et dans la perspective d'une intégration systématique de la dimension genre dans toutes les actions menées pour la mise en oeuvre de ce programme.

Activité/objectif/résultat, y compris localisation	Type de financement (marché de travaux, fournitures ou services, subvention, devis-programme)
Appui au gouvernement pour la mise en œuvre de l'accord de paix	services
Assistance technique court et long terme pour l'amélioration de la gouvernance, en particulier dans la gestion des finances publiques	services

5.4.2 Subventions en octroi directe

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objet principal des subventions prévue en octroi direct est de renforcer le dispositif de contrôle externe au Mali à travers un renforcement de capacités, notamment au bénéfice de la section des comptes de la Cour suprême (SCCS) et du bureau du vérificateur général (BVG). Cette intervention doit contribuer à l'atteinte du résultat attendu n° 3, à savoir l'amélioration du fonctionnement et de la performance du contrôle externe au Mali.

Les domaines d'intervention porteront sur une évaluation des besoins de la SCCS en matière de renforcement de capacités et l'identification d'activités prioritaires à mener par la SCCS et le BVG.

Les résultats escomptés de l'action sont les suivants:

- Les besoins spécifiques en termes de renforcement de capacités au niveau de la SCCS sont identifiés et priorisés,
- Les capacités de gestion de la SCCS sont améliorées par une exécution améliorée des tâches consignées dans son mandat,
- Le BVG est appuyé dans la mise en œuvre de son mandat et de ses missions d'audit, de vérification et d'évaluation des politiques publiques,
- La SCCS et le BVG jouent pleinement leur rôle de structures de contrôle externe et disposent des compétences et capacités pour remplir leur mandat, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'impunité.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car la SCCS et le BVG se trouvent dans une situation de monopole de fait étant donné la portée de leur mandat. La SCCS est en effet la seule habilitée de par la loi à procéder à la vérification des comptes nationaux. En tant que structure de contrôle externe, elle est en droit de sanctionner à travers son pouvoir

juridictionnel. La SCCS a de par son mandat une position unique au sein des structures publiques, ce qui justifie l'octroi direct.

La BVG a été institué en tant qu'autorité indépendante chargée de la vérification générale et du contrôle externe de la gestion des ressources publiques par la loi n° 03-030 du 25 août 2003 instituant le vérificateur général au Mali. Le BVG et la SCCS ont manifesté leur indépendance et leur professionnalisme dans la conduite de leurs vérifications et le respect de leur mandat institutionnel, comme ça a été le cas lors des audits de régularité, conformité et performance pour le contrat d'achat d'un aéronef et de fournitures militaires, effectués par les deux structures en septembre et octobre 2014.

(c) Conditions d'éligibilité

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour ces subventions est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion des conventions de subvention

Second trimestre 2016.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes :

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Rubriques	Contribution UE (EUR)
Appui budgétaire (Contrat d'appui à la consolidation de l'Etat)	216 000 000
Mesures d'accompagnement	3 000 000 dont
5.4.1 Gestion indirecte avec le Mali (mise en œuvre des accords de paix, assistance technique pour mise en œuvre de réformes et politiques publiques)	2 500 000
5.4.2 Subventions directes à la section comptes de la Cour suprême (1 subvention) et le bureau du vérificateur général (1 subvention)	500 000
Evaluation et audit	480 000
Communication et visibilité	20 000
Imprévus	500 000
Total	220 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le présent programme sera mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue continu et d'un suivi permanent avec le gouvernement. Des réunions de suivi régulières auront lieu sous l'égide du ministère de l'économie et des finances (MEF) ainsi que des réunions techniques avec les ministères et structures sectoriels afin de suivre l'état d'avancement du programme, des réformes et l'atteinte des cibles pour chacun des indicateurs dans chacun des secteurs. Le MEF ainsi que la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CONFED) seront les interlocuteurs prioritaires durant l'exécution du programme; le cas échéant toute autre structure bénéficiaire du programme pourra être consultée dans le cadre du suivi et du dialogue politique. La délégation de l'Union européenne au Mali mènera le dialogue politique au titre du présent programme avec le gouvernement du Mali et assurera le suivi opérationnel de la mise en œuvre du programme pour le compte de la Commission européenne. Le chef de délégation et le chef de coopération assureront l'interface du programme au niveau politique, les sections opérationnelles quant à elles se chargeront d'effectuer le suivi de mise en œuvre du programme en collaboration et concertation avec le MEF et l'ordonnateur national du FED. A cet effet, un calendrier de suivi sera établi après le démarrage du programme afin d'en assurer la mise en œuvre effective. Les revues conjointes PTF – gouvernement, notamment les revues annuelles du CSCR, les revues sectorielles et les revues d'avancement du programme de réforme de la gestion des finances publiques seront l'occasion de discuter avec le gouvernement et d'apprécier entre PTF les progrès fait par le gouvernement en termes de politique nationale, stabilité macro-economique et gestion des finances publiques.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique

et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale ex post de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le programme sera mis en œuvre dans un contexte de sortie de crise et de consolidation de l'Etat du Mali. Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au dernier trimestre 2017. Il sera possible de faire appel à des consultants externes pour vérifier la fiabilité des données relatives aux indicateurs et critères d'éligibilité.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit durant la période de mise en œuvre du programme.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus. En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation. Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

APPENDICE – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT (POUR L'APPUI BUDGETAIRE)^{2]}

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs lignes de base qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	Appuyer les efforts du Mali pour la restauration et maintien de la stabilité, le renforcement de la gouvernance dans la gestion des affaires de l'Etat, l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base et la relance économique durable et inclusive.	Situation de la stabilité dans le pays Taux de croissance du PIB et taux de pauvreté Taux de couverture des services sociaux sur le territoire	Situation de conflit dans la période 2012-2015 avec plusieurs épisodes de violence dans le nord mais aussi dans le reste du territoire national Croissance PIB moyenne 2012-2014 = 3% Croissance 2014 +7.2% Taux de pauvreté en 2014 = 46,9% (Source CSCR) Paramètres d'accès aux services primaires (santé, éducation, eau) (Référence Rapport CSCR 2014)	Niveau de mise en œuvre de l'accord de paix Croissance PIB supérieur à 5% par an Réduction progressive et régulière du taux de pauvreté Amélioration progressive et régulière des paramètres	Rapports des organisations des NU, du ministère de la sécurité, du comité de suivi de l'accord de paix INSTAT, FMI, enquêtes démographiques, Rapports CSCR Enquêtes démographiques

² «*» indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «**» indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	Soutenir les réformes nécessaires à la transition vers le développement et la gouvernance démocratique	<i>Worldwide Governance Indicators (WGI)</i>	WGI 2013: indicateurs tous en baisse par rapport à 2008	Amélioration globale des WGI	Rapport sur WGI
	Favoriser une croissance économique durable	<i>Doing business Indicators</i>	<i>Doing Business 2015 Ranking</i> 146 (2014: 143)	Amélioration du Ranking	Rapport <i>Doing Business</i> Banque Mondiale
	Soutenir le processus de décentralisation au Mali	Nombre de secteurs gérés par les collectivités territoriales	2014: Education Santé et Hydraulique gérés par les CT	Transfert progressif des secteurs décentralisés	Décrets de transfert de compétence, rapports du comité de suivi de l'accord de paix
	Accroître la capacité financière du gouvernement du Mali	Taux de pression fiscale	Taux de pression fiscale: 14,9% du PIB en 2014	Accroissement taux de pression fiscale de 0,5% du PIB par an (Objectif UEMOA 17% en 2017)	Rapports exécution budgétaire – Rapports FMI – PEFA
	Améliorer la gouvernance dans la gestion des finances publiques et lutte à la corruption	<i>Transparency International Indicator</i>	<i>Corruption perception Index 2014 Ranking</i> 115/175 - Score: 32/100	Amélioration <i>Ranking</i> et Score	Rapport Transparency International - Rapports structures de contrôle externe
	Soutenir les fonctions régaliennes premières de l'Etat (paix, sécurité et garantie des services de base minimaux aux populations, sécurité alimentaire et éducation)	Taux d'accès des filles à l'enseignement fondamental	2014-2015: Taux d'accès 57,1%	2016-2017 : 62,4%	Rapport INSTAT (statistiques éducation, CPS du ministère de l'éducation), Enquêtes démographiques, Rapport du CSA Commissariat à la Sécurité Alimentaire
		Couverture des besoins en réponse aux situations d'insécurité alimentaire	Taux de populations vulnérables assistées par le CSA moyenne 2012-2014: 75%	Progression d'au moins 10% par rapport à la moyenne 2012-2014	

Produits induits	Restauration de la sécurité, gestion plus transparente et plus efficiente des affaires de l'Etat, meilleur accès et plus grande qualité des services sociaux dispensés aux populations	Présence des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire Perception de justice par les citoyens Capacités d'investissement du gouvernement (budget spécial d'investissement intérieur) Nombre et qualité de services sociaux opérationnels au niveau des collectivités territoriales Coût pour la gestion des routes nationales	Présence très faible dans plusieurs zones du territoire national (nord) Taux très bas de perception de la justice au Mali (Etude 2014 financé par DUE et NL) Montant BSI 2015 : 252 Mds FCFA (presque 25% recettes fiscales) Services limités à la santé (en partie) et à l'éducation Coût annuel estimé à 37 Mrd FCFA par an (56 Mio EUR)	Redéploiement effectif des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire Amélioration du taux de perception Augmentation de BSI Augmentation du taux d'accès aux services sociaux de base à niveau des CT Réduction du coût annuel	Rapport ministère de la sécurité intérieure, Rapport comité suivi RSS Etude dans le cadre programme UE Justice LdF 2015, 2016 et 2017 CSCR – Enquêtes démographiques Statistiques ministère des transports
	Contribution des mesures du programme (transferts monétaires, appuis institutionnels et dialogue de politique) à la restauration de la stabilité sur l'ensemble du territoire, au renforcement de la gouvernance institutionnelle et financière et à l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base	Mise en œuvre des mesures intérimaires prévues dans l'accord de paix Transferts aux collectivités territoriales Poids de l'économie formelle par rapport à l'informelle Niveau de formalisation de la politique foncière Gouvernance dans le secteur routière (taux de poids lourds en surcharge) Accès et qualité à une alimentation diversifiée et en quantité suffisante pour les populations les plus vulnérables	Mesures à mettre en œuvre Référence LdF 2015 : 156 Mrd FCFA – presque 15% des recettes fiscales de l'Etat Pas de statistiques disponibles Pas de document de politique foncière existante, titres fonciers non fiables 2014: 60% Presque 2 000 000 (moyenne 2012-2014) des personnes en situation de vulnérabilité	Réalisation des mesures de mise en œuvre Augmentation au moins de 40% des transferts aux CT Augmentation du nombre des contribuables payant les impôts ordinaires Document de politique foncière – Processus de numérisation des Titres fonciers Réduction des poids lourds en surcharge 30% en 2017 Diminution de la population en situation de vulnérabilité	Rapport du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix LdF 2015, annexe K, LdF 2016 et 2017 Rapports MEF - FMI Loi et décrets (Assemblée nationale et CDM) – Disponibilité titres fonciers Rapport ministère des transports Statistiques sur la situation de sécurité alimentaire du Commissariat à la sécurité alimentaire)



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel en faveur de la République de Mali à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action «Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali (PRORESA) Numéro CRIS: ML/FED/038-079 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/ localisation	Mali. L'action couvrira en particulier les régions du nord Mali (Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) avec des interventions institutionnelles au niveau national.			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e FED (2014-2020)			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	<u>Secteur de concentration : développement rural et sécurité alimentaire.</u> Les différentes composantes du programme couvrent les trois objectifs spécifiques du secteur de concentration. Elles contribuent plus particulièrement à l'atteinte des résultats 1.3, 2.1, 2.2, 2.3 et 3.1 du PIN.			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 30 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 30 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Modalités de mise en œuvre: – gestion indirecte avec le pays bénéficiaire (subventions – appels à propositions ou procédures négociées, contrats de service, devis programmes) – utilisation des procédures flexibles. – gestion directe (subvention à une agence d'un Etat membre).			
7. Code(s) CAD	52010 – Programme de sécurité et d'aide alimentaire.			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	X	☐
	Aide à l'environnement	☐	X	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	X	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐

	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	☐	X	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N/A			

RESUME

Le Mali est un pays de près de 17 millions d'habitants avec un rythme de croissance démographique se situant en moyenne à 3,6% par an. Le secteur agricole joue un rôle capital dans l'économie du pays, à la fois sur le plan de la croissance économique que sur celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, environ un quart de la population du Mali se trouve en situation d'insécurité alimentaire chronique, et les taux de malnutrition démontrent une situation précaire ou sérieuse.

Cette situation s'explique par une série de facteurs structurels, tels qu'une faible performance des systèmes de production, des taux élevés de pauvreté, des pratiques alimentaires et d'hygiène inadaptées et la faiblesse des structures nationales en charge de la prévention et de la gestion des crises alimentaires. La situation est encore plus alarmante dans les régions du nord du Mali, qui depuis 2012 sont soumises à un conflit armé accompagné d'une série d'épisodes de sécheresse.

L'accord de paix issu du processus d'Alger, dont l'Union européenne s'est engagée à appuyer la mise en œuvre, insiste sur le besoin d'appui au développement des filières agricoles (y compris l'élevage et la pêche) et sur le renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire comme mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire des régions du nord du Mali.

Le programme proposé répond ainsi au double défi d'une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, telle qu'identifiée dans le PIN 11^e FED, et à celui de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il propose un paquet intégré de mesures, réparties sur trois axes distincts, s'attaquant aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, en ciblant davantage les zones les plus touchées.

Ce projet constitue la première étape de la mise en œuvre de la stratégie identifiée conjointement par le gouvernement du Mali et l'UE dans le PIN 11^e FED, l'objectif étant à la fois (i) l'augmentation du revenu des populations par l'amélioration des capacités de production et la valorisation du potentiel agricole; ii) l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel par la mise en place d'action de prévention contre la malnutrition et iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur par un appui à la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire. Les autorités nationales et locales concernées seront à ce titre impliquées de façon étroite tout au long de la mise en œuvre du projet, afin que soient renforcées leurs capacités à identifier, prévenir et répondre aux situations de crise alimentaire et nutritionnelle.

1 CONTEXTE

Le Mali est un pays de près de 17 millions d'habitants avec un rythme de croissance démographique élevé se situant en moyenne à 3,6% par an. Le secteur agricole contribue à environ 38,5% du produit intérieur brut (PIB) et il emploie presque 80% de la population active¹.

Le PIB agricole se décompose en 66% pour les productions végétales, 22% pour les productions animales, 11 % pour la sylviculture et 2% pour la filière halieutique (INSTAT 2011).

Dans les régions du nord du pays, l'agriculture reste un moyen de subsistance important, les céréales y étant les cultures dominantes avec des cultures maraîchères en contre saison. Néanmoins, l'élevage est prédominant, les trois quart des ménages vivant dans le Nord du pays possédant du bétail. Sur le plan halieutique, les activités de pêche jouent un rôle important dans le delta central du fleuve Niger.

Malgré cela, en général, l'agriculture au Mali reste peu productive et dépendante des aléas climatiques. Cela contribue à rendre le pays structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire. Environ un quart de la population se trouve en condition d'insécurité alimentaire chronique², les zones les plus touchées étant les régions du nord du pays³.

Les niveaux de prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) chez les enfants de moins de 5 ans s'élèvent à 13,3%⁴. Selon les seuils de classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ces chiffres indiquent une situation nutritionnelle sérieuse. Pour les régions du nord en particulier, les prévalences de malnutrition chronique varient entre 22 et 24%, au-dessus du seuil de 20% fixé par l'OMS.

De plus, dans les régions du nord du pays, la situation est aggravée par l'instabilité politique, le conflit armé et la dégradation sécuritaire qui perdurent depuis début 2012. Les ménages, déjà fortement affectés par une série des crises alimentaires liées à l'insuffisance pluviométrique de ces dernières années, font ainsi face à d'importantes pertes au niveau de leurs moyens d'existence.

L'annexe 3 de l'accord de paix issu du processus d'Alger insiste sur la reprise de la production agricole et animale comme mesure de relance de l'économie locale et la mise en place d'un dispositif national de sécurité alimentaire efficace.

1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Mali dispose d'un nombre considérable de politiques et de stratégies dans le secteur agricole.

La politique de développement agricole (PDA) sert de cadre unique de référence pour toutes les politiques et stratégies sous-sectorielles. Elle couvre la période de 2011 à 20120 et vise à faire de l'agriculture un moteur de croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations. Elle prend en compte les objectifs des politiques sous-sectoriels de l'élevage et de la pêche. Ces deux politiques visent l'augmentation de la production, la valorisation des produits et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Au niveau de la sécurité alimentaire, la formulation de la politique nationale de sécurité alimentaire est une priorité pour le gouvernement. Cette nouvelle politique prendra en considération la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) de 2002, son programme national de sécurité alimentaire 2011-2015 (PNSA) ainsi que le processus de réforme du

¹ CIA (Central Intelligence Agency) World Fact Book, estimation 2013

² Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ENSAN 2014 (ENSAN = Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle).

³ Selon les résultats du cadre harmonisé de mars 2015, 2,3 millions de personnes sont en phase de stress alimentaire et 248 000 personnes en phase de crise alimentaire.

⁴ Enquête SMART (*Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions*) 2014.

dispositif national de sécurité alimentaire. L'Union européenne va appuyer la formulation de la politique nationale de sécurité alimentaire à travers l'initiative FIRST⁵.

Au niveau de la nutrition, la politique nationale de nutrition (PNN) a été approuvée en janvier 2013. Elle est déclinée pour sa mise en œuvre dans un plan d'action multisectoriel de nutrition couvrant la période 2014-2018.

Il est de plus important de noter que le Mali fait partie du groupe des pays de la région où le processus de l'Alliance globale pour la résilience – Sahel et Afrique de l'ouest (AGIR⁶) est le plus avancé. L'identification des «priorités résilience pays», en phase de validation, devrait servir comme cadre de référence pour les interventions multisectorielles dont le but est d'améliorer la résilience des populations vulnérables.

S'agissant du nord du Mali, suite à la crise de 2012, le gouvernement a approuvé en 2013 un programme de développement accéléré des régions du nord (PDA/RN), dont la plupart des axes prioritaires d'interventions sont reprises dans l'accord de paix.

Les objectifs et axes stratégiques d'intervention dans le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire dans le cadre du 11^e FED s'alignent sur les orientations formulées dans les documents de politiques sectorielles du Mali, sur les stratégies de l'UE pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience⁷ et s'inscrivent dans le cadre d'AGIR. A l'issue d'un dialogue approfondi avec le gouvernement, les filières des produits halieutiques et des petits ruminants (ovins/caprins) ont été retenues comme prioritaires⁸.

1.2 Analyse des parties prenantes

Les bénéficiaires finaux seront les populations du nord du Mali, dont la sécurité alimentaire sera renforcée. Au niveau de la filière halieutique, les différents acteurs impliqués tout au long de la filière seront concernés (producteurs, transformateurs, commerçants, fournisseurs divers, prestataires de services) sur la base des besoins et des contraintes identifiés.

Les femmes en particulier bénéficieront de différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme. S'agissant de la filière halieutique, certaines catégories d'acteurs qui recevront l'appui sont essentiellement féminines (transformatrices et commerçantes). Pour ce qui concerne les actions de prévention de la malnutrition, cibler d'avantage les femmes permettra d'obtenir des résultats positifs sur l'état nutritionnel de l'ensemble des membres du ménage.

Au niveau du gouvernement, le secteur agricole et la sécurité alimentaire relèvent respectivement du ministère du développement rural et du commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). La protection sociale dépend quant à elle du ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du nord. Bien qu'il y ait une reconnaissance de la transversalité du domaine, la nutrition relève principalement du ministère de la santé et de l'hygiène publique.

Dans le cadre du PRORESA, les bénéficiaires principaux des activités d'appui institutionnel seront les différentes structures qui font partie du dispositif national de sécurité alimentaire

⁵ *Food and Nutrition Security Impact, Resilience, Sustainability and Transformation*. Programme mis en œuvre par la FAO (Food and Agriculture Organization) sous financement UE dont l'objectif est d'appuyer les gouvernements au niveau de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

⁶ AGIR est une alliance qui a pour vocation de fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale pour promouvoir une plus grande résilience des populations vulnérables.

⁷ COM(2010)127 pour la sécurité alimentaire; COM(2013)141 pour la nutrition et COM(2012)586 pour la résilience.

⁸ Le choix se basant non seulement sur des critères de croissance économique, mais aussi sur la contribution des filières à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accessibilité des activités par les groupes vulnérables (croissance inclusive). Il découle des résultats d'une étude sur les filières au Mali menée en 2014 par la Michigan State University sous financement UE.

(DNSA)⁹ ainsi que les structures nationales en charge du suivi nutritionnel¹⁰ et la direction nationale de la pêche (DNP).

Les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales seront impliqués dans les activités au niveau des différents projets. Il faut cependant considérer que leur présence est limitée voire nulle sur certaines zones au nord du Mali.

Les organisations de la société civile seront les bénéficiaires directes d'une partie des actions. Ces organisations non-gouvernementales (ONG) seront sélectionnées sur base de leur présence effective dans les zones ciblées par l'action et sur base de leur expertise technique.

Un cadre de concertation et de travail formel avec les services techniques de l'Etat (au niveau central et régional) et les opérateurs de mise en œuvre sera établi (voir point 5.6).

La cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CONFED) sera impliquée dans toutes les étapes du cycle du projet et dans le cas d'une gestion indirecte avec le pays partenaire, l'ordonnateur national du FED jouera le rôle de pouvoir adjudicateur.

1.3 Domaines d'appui prioritaires et analyse des problèmes

La situation alarmante d'insécurité alimentaire chronique décrite dans le contexte s'explique par une série de facteurs structurels. On peut citer entre autre: (i) la faible performance des systèmes de production, qui restent extensifs et fortement soumis aux aléas climatiques; (ii) les taux élevés de pauvreté et le manque d'emploi; (iii) les pratiques alimentaires et d'hygiène inadéquates et (iv) les faiblesses du DNSA qui limitent ses capacités de prévenir et répondre efficacement aux crises.

L'action proposée essaiera de répondre à ces contraintes. Il s'agira de combiner (i) des interventions de proximité en appui au développement de la filière halieutique, (ii) des activités de prévention de la malnutrition et (iii) un appui institutionnel aux structures en charge de la prévention et de la gestion des crises alimentaires.

L'appui à la filière halieutique

La filière halieutique présente à la fois un potentiel d'augmentation des revenus des acteurs de la filière et un impact positif sur la nutrition des populations vulnérables par un accès à une source protéique bon marché.

La demande est nettement supérieure à l'offre d'une part à cause d'une production en net recul suite à la baisse régulière du niveau des crues, la dégradation des écosystèmes aquatiques et la surexploitation de la ressource halieutique. D'autre part, le système de production-transformation traditionnel se caractérise par des pertes importantes (entre 10 et 30%¹¹).

Sur cette base, afin d'augmenter la disponibilité du poisson sur les marchés, les interventions de l'UE contribueront i) à limiter les pertes post-capture et post-transformation, ii) à appuyer le développement durable de la production et iii) à favoriser une pêche respectueuse des ressources naturelles. Les activités pourraient être mises en œuvre principalement dans la région de Mopti qui fait partie des zones affectées par le conflit.

⁹ Commissariat à la sécurité alimentaire, système d'alerte précoce, Observatoire des marchés agricoles, Office des produits agricoles du Mali.

¹⁰ Les structures suivantes sont entre autre impliquée dans le suivi nutritionnel: la cellule de planification et de statistique du ministère du développement rural (CPS/MDR), la cellule de planification et de statistique du ministère de la santé (CPS/MS), le système d'alerte précoce (SAP), l'INSTAT en charge des statistiques nationales.

¹¹ Rapport de l'étude pilote de l'évaluation des pertes post-capture, ministère de l'élevage et de la pêche, Mali, 2007.

Les activités de prévention de la malnutrition

De manière générale, la malnutrition est la conséquence d'une alimentation pauvre ou inadaptée ne fournissant pas les apports nutritionnels nécessaires en quantité et en qualité. Elle peut également être la conséquence d'un environnement insalubre favorisant des maladies infectieuses courantes.

Au Mali, l'enquête MICS (*Multiple Indicator Cluster Surveys*) 2010 montre que le niveau de malnutrition est lié entre autre aux zones géographiques, au milieu de vie (29% d'insuffisance pondérale en milieu rural contre 14% en milieu urbain) et à la pauvreté (22% d'insuffisance pondérale chez les ménages les plus pauvres contre 11% chez les ménages les plus riches).

Dans le nord du pays, c'est dans les régions bordant le fleuve où la production agricole est la meilleure que l'on trouve les taux de malnutrition les plus élevés. Cela est principalement lié à un accès à une eau non salubre provoquant des problèmes de santé. A cela s'ajoute, en fonction des régions, une faible diversité alimentaire et une surcharge du travail des femmes liée aux travaux agricoles. Dans ces régions, l'accent sera mis sur des projets visant l'utilisation par les populations de bonnes pratiques liées à l'eau, l'hygiène et l'alimentation.

En ce qui concerne les populations des régions plus sèches, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est la plupart du temps liée à une mauvaise accessibilité à la nourriture. Des activités de protection, d'amélioration et de diversification de la production seront favorisées par le programme.

Au niveau de la production, une priorité sera donnée à l'élevage des petits ruminants étant donné son importance pour les populations vulnérables vivant dans le nord du pays, cet élevage leur servant à la fois comme source d'aliment, source de revenu et réserve de richesse.

Néanmoins, afin d'assurer une diversité alimentaire, les activités d'appui à la production concerneront aussi des productions agricoles adaptées aux différentes régions d'intervention du projet.

Les capacités des structures nationales seront aussi renforcées pour une appropriation progressive des outils de suivi nutritionnel afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle envers les populations.

L'appui au dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA)

L'audit du DNSA¹² a souligné d'importantes faiblesses au niveau institutionnel, organisationnel et financier, entravant la capacité du dispositif et de ses organes à remplir leurs fonctions de prévention et réponse efficace aux crises alimentaires conjoncturelles.

Toutes les parties reconnaissent la nécessité d'une réforme du DNSA et des discussions soutenues sont en cours depuis 2014 entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) (guidés par l'UE) pour son opérationnalisation. L'intervention de l'UE en appui à la réforme du dispositif s'alignera sur les axes prioritaires identifiés, notamment la révision du cadre institutionnel, le renforcement de la gouvernance, la mise en place d'un cadre de concertation unique. L'UE appuie déjà cette réforme dans le cadre de l'appui budgétaire à travers le «State Building Contract 2» en y insérant un indicateur de tranche variable pour juin 2016 concernant la rédaction et révision de certains documents liés à la réforme. Les appuis prévus dans le cadre de ce programme permettront de renforcer ces premières étapes et de progresser dans la mise en œuvre de la réforme.

¹² Financé par l'UE en 2013-14.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<u>Risques politiques</u> : insécurité et conflit Recrudescence du conflit armé au nord du Mali suite à l'échec du processus de signature de l'accord de paix.	E	Flexibilité dans le ciblage géographique et thématique pour les interventions permettant de délocaliser les activités dont le déroulement n'est plus possible à cause de l'insécurité.
<u>Risques opérationnels</u> : mauvaise gouvernance ou collaboration insuffisante entre différents services (niveaux national, régional et local).	M	Le programme appuiera l'implication et le renforcement des capacités des entités déconcentrées et décentralisées dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet. L'UE poursuivra un dialogue politique régulier au niveau central avec le gouvernement.
<u>Risques opérationnels</u> : Risques d'exclusion ou manque d'appropriation des bénéficiaires finales des actions.	M	Adoption d'approches participatives et consultatives dans l'identification des priorités et des bénéficiaires (inclusion des groupes vulnérables). Mise en place de dispositifs efficaces de suivi/évaluation en matière d'engagement des principales parties prenantes.
<u>Risque opérationnel</u> : En fonction du type de production soutenue, risque d'aggraver les tensions communautaires.	M	Approche intégrée et participative au niveau des communautés pour tenir compte des besoins de chaque groupe.
Hypothèses		
• Engagement technique et politique de la part des partenaires gouvernementaux. • Retour progressif de l'administration territoriale et des services techniques dans les zones du Nord du Mali. • Présence d'organisations de la société civile avec une volonté et une capacité de travailler dans les domaines et les zones géographiques ciblées. • Appropriation des interventions par les collectivités territoriales.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Le besoin d'appuyer la relance économique au nord du Mali, en exploitant les potentialités agricoles de la zone, est une priorité reprise dans les documents stratégiques du gouvernement. Lors d'un atelier organisé en mars 2014 et visant, au sortir de la crise que le Mali avait traversée en 2012, à assurer une continuité entre les phases d'urgence, de réhabilitation et de développement (approche *Linking relief, rehabilitation and development* (LRRD)) – le développement des liens entre urgence, réhabilitation et développement), l'importance d'«accroître la complémentarité entre aide humanitaire et développement dans les zones post-conflit au nord Mali »¹³ a été reconnue.

¹³ Cet atelier, financé par l'UE, a réuni pendant deux jours une quarantaine de représentants des acteurs impliqués au nord Mali tant dans l'action humanitaire que dans le développement (gouvernement du Mali, élus, services

Entre 1970 et 2000, les quantités de pluies ont diminué d'environ 20% sur le territoire malien. Les éleveurs à la recherche de pâturages pour leur bétail migrent vers les zones humides à vocation agricoles, provoquant des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Il est donc nécessaire de préserver les pâturages pour limiter les conflits et la déstabilisation sociale.

Depuis 2005, l'UE finance des projets en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (programmes d'appui à la sécurité alimentaire (PASA)). Cette approche qui combine un travail de proximité mené par les ONG et un travail institutionnel avec la partie nationale a permis de mettre en évidence l'importance des points suivants: i) un diagnostic de démarrage, ii) un accord entre les différentes parties prenantes sur le ciblage des bénéficiaires et iii) d'une approche participative au niveau local.

Au niveau de la résilience, l'UE finance également le projet *«Actions à court et moyen termes pour lutter contre la faim dans les régions en situation de crise alimentaire au Mali»*. Ce projet a permis de mettre en avant les constations suivantes: i) l'importance de l'ancrage communautaire des partenaires de mises en œuvre et ii) le besoin d'un renforcement des capacités techniques des agents des services de l'état.

Le «State Building Contrat» (SBC) 2013-14 a appuyé les premiers pas de la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA), conditionnant le décaissement d'une tranche variable de l'appui au déroulement de l'audit du DNSA et à l'établissement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ses recommandations. Le SBC a ainsi permis d'obtenir l'engagement politique du gouvernement. Toutefois, l'effective mise en œuvre de cette réforme devra se confronter aux éventuelles résistances aux changements au sein des structures du DNSA. Il s'agit donc d'un dossier qui nécessitera un dialogue soutenu et un accompagnement continu de la part de l'UE à travers les interventions.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Les propositions d'actions formulées dans le présent document tiennent compte des acquis des interventions précédentes (voir point 3.1) et des actions déjà prises en charge par d'autres intervenants.

Concernant les interventions pêche/pisciculture, les expériences de la coopération technique belge (CTB) seront mises à profit. Il s'agit notamment du projet de développement de la filière aquacole (PRODEFA), pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs et du projet d'appui institutionnel (PAIMEP) sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles.

En outre, les activités de protection des populations vulnérables, les leçons tirées du projet LRRD (volet filets sociaux) mis en œuvre entre 2014 et 2015 par le service européen à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO) sur financement 10^e FED seront mises à profit. Les activités de filets sociaux devront de plus tenir compte du travail en cours sur le registre national unifié qu'est en train de mettre en place le gouvernement avec l'aide de la Banque mondiale.

Au niveau des activités d'amélioration de la production, les activités du projet se feront en complémentarité avec le projet *«Appui à la résilience des populations vulnérables au nord du Mali»*, projet financé par les fonds thématiques UE et mise en œuvre conjointement par le Programme alimentaire mondiale (PAM) et la Food and Agriculture Organisation (FAO). Le projet prévoyant une mise en œuvre à la suite d'appels à propositions, la définition des activités et des zones d'intervention visera la complémentarité géographique. De plus, afin de renforcer la prise en charge par les services gouvernements du suivi nutritionnel des populations, le projet renforcera les capacités des structures étatiques impliquées, ce qui leur permettra d'assurer une meilleure supervision de l'ensemble des projets.

déconcentrés, bailleurs, MINUSMA (mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) et ONG).

Au niveau des pratiques alimentaires, le gouvernement, en appui avec l'UNICEF, a développé une série de module de sensibilisation en lien avec l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE). Ces modules seront autant que possible utilisés dans le cadre de l'amélioration des bonnes pratiques alimentaires.

L'appui à la réforme du DNSA se fera en synergie avec le dialogue politique qui sera conduit dans le cadre du nouveau «State Building Contract», et qui devrait inclure un indicateur de tranche variable lié à la réforme du dispositif. Cet indicateur permettra de mesurer i) la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de concertation ainsi que ii) l'efficacité du dispositif à remplir ses fonctions de gestion de crises.

La coordination avec les autres bailleurs sera recherchée à travers les structures existantes de coordination: les groupes thématiques élevage et pêche et sécurité alimentaire et nutrition. De plus, la commission réhabilitation des zones post-conflit (gouvernement – bailleurs – société civile) servira comme espace de concertation. Au niveau du DNSA, un groupe ad hoc sur la réforme a été créé en mars 2015. Il est coordonné par l'UE et réunit le gouvernement et les principaux PTF qui appuient le processus de réforme.

3.3 Questions transversales

Les questions de sauvegarde environnementale occuperont une place importante lors de la mise en place des actions. Au niveau de la filière halieutique, le projet visera la promotion de pratiques de pêche durables respectant la biodiversité et les habitats naturels. Au niveau des activités de prévention de la malnutrition, les activités améliorant la production agricole seront basées sur des techniques durables que ce soit au niveau végétal (promotion de fertilisation organique, appui à l'agroforesterie) ou animal (régénération des pâturages). Les recommandations du profil environnemental du Mali (révisé en 2014) seront dans la mesure du possible prises en compte.

Les actions financées par l'UE contribueront directement et indirectement au renforcement du rôle de la femme comme acteur économique ainsi que comme acteur principal du changement pour l'amélioration des conditions de vie des ménages (voir point 1.2). L'UE veillera à ce que les bénéfices de toute intervention soient partagés de manière équitable entre les hommes et les femmes. Il est à noter que les actions visant l'appui à l'élevage des petits ruminants auront un impact direct sur le revenu des femmes qui sont la plupart du temps propriétaires de quelques animaux.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs et résultats.

L'objectif général de l'action est de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.

Sur la base de l'analyse des besoins et en réponse au besoin d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, le programme ciblera les régions du nord du Mali en priorité, avec des interventions d'appui institutionnel au niveau national. En fonction du niveau d'insécurité dans les zones du nord, une flexibilité sera requise pour adapter le projet à la situation.

Les objectifs spécifiques sont listés ci-dessous avec leurs résultats respectifs.

OS 1: Amélioration des revenus par un appui au développement de la filière halieutique:

- R1.1: La conservation et la valorisation des produits halieutiques sont améliorées,
- R1.2: La production piscicole (pêche/pisciculture) est développée par des pratiques durables,
- R1.3: Les services techniques gouvernementaux et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées.

OS 2: Amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition:

- R 2.1: Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés,
- R 2.2: L'accès à une alimentation appropriée est amélioré grâce à une production diversifiée,
- R 2.3: Les pratiques alimentaires et les comportements sont améliorés,
- R 2.4: Les capacités des structures étatiques en charge du suivi nutritionnel sont renforcées.

OS 3: Renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire à prévenir et à répondre aux crises alimentaires:

- R 3.1: La réforme institutionnelle du dispositif est mise en œuvre,
- R 3.2: Les capacités des structures du dispositif et sa gouvernance sont renforcées.

4.2 Les activités principales

OS 1: Amélioration des revenus par un appui au développement de la filière halieutique.

Le résultat R1.1 concerne la conservation et la valorisation des produits. Les activités proposées concerneront l'ensemble des produits issus de la pêche et de la pisciculture présents sur le marché. Elles consisteront en principalement i) la mise en place d'espaces salubres pour le débarquement, la transformation, le stockage et la commercialisation du poisson, ii) les formations des acteurs afin d'améliorer les processus de manutention et de transport, et iii) appui aux coopératives de producteurs ou pêcheurs. Dans ce cadre, une unité de suivi de la qualité des produits sera éventuellement mise en place au niveau des services vétérinaires du gouvernement.

Le résultat R1.2 concerne le développement d'une production piscicole. Au niveau de la pêche dans les milieux naturels, l'accent sera mis sur une pêche préservant les habitats naturels et favorisant ainsi une reproduction optimale du poisson. Des activités de renforcement du savoir-faire des communautés en matière de protection des poissons seront mises en place. Le rôle des communautés dans la gestion de la pêche sera renforcé afin qu'elles puissent jouer un rôle de conseil mais aussi de respect des réglementations. Afin de limiter la pression sur les populations de poissons en milieu naturel, des activités renforçant la pisciculture seront également mises en place. Il s'agira principalement d'appui à la création d'étangs piscicoles et/ou éventuellement de cages flottantes. Un appui à la production d'alevins est également prévu.

Le résultat R1.3 concerne le renforcement des capacités de l'administration au niveau central, régional ou local, ainsi que celles des opérateurs économiques. Des formations spécifiques aux services techniques seront organisées en fonction des besoins. Les activités comprendront aussi des actions de formation et de structuration des opérateurs économiques ainsi qu'un appui aux centres de formation professionnelle.

OS 2: Amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition.

Etant donné que les activités seront mises en œuvre par des ONG, les activités mentionnées ci-dessous ne sont qu'indicatives. Les activités sélectionnées seront le produit d'une analyse causale effectuée au niveau local sur la base d'une approche participative. Elles devront être en phase avec les plans de développement social, économique et culturel (PDSEC).

Trois grands types d'activités sont envisagées: i) des activités de protection, ii) des activités de production et iii) des activités d'amélioration des pratiques alimentaires et des comportements.

Au niveau des activités de protection, des filets sociaux saisonniers seront envisagés. Il pourrait s'agir de distribution en argent ou en vivres, de distributions en produits nutritionnels spécialisés ou encore de distributions de moyens de production.

Au niveau des activités de production, en fonction de l'analyse locale, les appuis suivants seront entre autre envisagés: i) appui à l'élevage des petits ruminants pour l'apport protéique et leur rôle de réserve des richesses, ii) appui au maraîchage pour la diversification alimentaire et iii) appui aux productions pérennes qui résistent plus facilement aux sécheresses. De manière générale, un soutien aux organisations agricoles et la construction d'actifs communautaires seront considérés. De plus, afin de limiter les conflits entre les différents acteurs, un accent particulier sera donné à une gestion durable des ressources naturelles respectueuse des différents types de production (pastoralisme, agriculture sédentaire et pêche/pisciculture).

Au niveau de l'amélioration des pratiques alimentaires et des comportements, une attention particulière sera apportée à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Des activités de lutte contre les carences en minéraux et micronutriments seront également envisagées.

En parallèle, afin de faciliter le **suivi de l'état nutritionnel des populations**, un appui institutionnel sera mis en place. Dans un premier temps, il permettra, si le besoin s'en fait ressentir, d'appuyer les analyses causales pour la détermination des activités. Il aura ensuite pour objectif de renforcer les capacités des structures en charge du suivi nutritionnel sur les points suivants: i) utilisation d'indicateurs pour la prévention de la malnutrition, ii) harmonisation des méthodes d'enquêtes, iii) appui éventuel aux enquêtes, et iv) système de suivi de la qualité des données. Et finalement, cet appui institutionnel permettra un suivi et une appropriation par le gouvernement des projets mis en œuvre par les ONG.

OS 3: Renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) à prévenir et à répondre aux crises alimentaires.

Au niveau de la réforme du DNSA, les appuis prévus complètent le «State Building Contract 2» (SBC 2) en permettant de renforcer les premières étapes de la réforme et progresser dans sa mise en œuvre. Il est entre autre prévu de financer un appui pour i) la finalisation et l'adoption des documents de références institutionnels et réglementaires, ii) la mise en place du secrétariat technique du DNSA (renforcement des capacités et équipement), iii) la mise en place de systèmes de suivi et de contrôle interne, et iv) la mise en place d'outils d'intervention plus adaptés dans un contexte en évolution constante.

Au niveau du renforcement des différentes structures impliquées dans le DNSA, suite à l'audit effectué en 2013, un diagnostic plus précis par structure doit maintenant être fait. Il permettra de définir de manière spécifique les besoins en appui informatique, en renforcement des capacités techniques et en appui au développement organisationnel. En parallèle, le financement d'activités prévues dans les Plans nationaux de réponse annuels est prévu.

4.3 Logique d'intervention

Dans un contexte de crise alimentaire et sécuritaire récurrent, ce programme vise à avoir un impact positif sur la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il propose d'agir sur trois grands axes: i) l'appui à la chaîne de valeur halieutique, ii) la prévention à la malnutrition et iii) un appui au dispositif national de sécurité alimentaire.

OS1: L'amélioration des revenus par l'appui à la chaîne de valeur halieutique:

Des activités liées à la conservation et la valorisation des produits halieutiques sont prévues et ont pour objectif de limiter les pertes et donc d'augmenter les produits sur le marché sans accroître les prises sur les populations de poissons. Les activités liées à la pêche visent à promouvoir une pêche durable respectant les cycles de reproduction afin de permettre aux populations de poissons de se régénérer. La pisciculture sera aussi appuyée afin de fournir une alternative à la pêche. Et finalement, le développement des activités productives et commerciales sera soutenu par la formation des services techniques et des acteurs économiques, le renforcement institutionnel des administrations et l'organisation professionnelle des opérateurs.

OS 2: Amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations grâce à la mise en place d'actions de prévention de la mal nutrition :

En accord avec l'alliance globale pour la résilience en Afrique de l'ouest (AGIR), cette composante vise i) à protéger les moyens d'existence des communautés et ménages vulnérables (volet 1 de AGIR, protection), ii) à renforcer l'accès aux aliments par le biais d'une amélioration de la production (volet 3 de AGIR, production), iii) à améliorer les pratiques alimentaires et les comportements (volet 2 de AGIR, nutrition) et iv) à renforcer les capacités du gouvernement à mener les enquêtes de suivi nutritionnel (volet 4 de AGIR).

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet objectif spécifique seront des projets intégrés, mis en œuvre par des ONG identifiées sur la base de leur présence effective dans les régions du nord et de leur expérience dans le soutien aux populations vulnérables. Afin de favoriser l'approche multisectorielle, les consortia d'ONG seront favorisés.

L'exercice de cartographie de la vulnérabilité fait dans le cadre du processus AGIR pourra servir de base pour le ciblage géographique. Le ciblage des bénéficiaires et les activités seront discutées de manière participative au sein de comités locaux. Les projets devront également participer au renforcement des capacités des autorités locales.

En parallèle, le programme renforcera les capacités des structures gouvernementales en charge du suivi nutritionnel. Cet appui visera particulièrement l'utilisation d'indicateurs permettant de mesurer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur une base préventive. Ce type d'indicateur est déjà intégré dans certaines enquêtes nationales mais un manque d'homogénéité de la méthode rend les données difficilement comparables.

L'appui au dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) :

En période de crise alimentaire, le DNSA permet au gouvernement de venir en aide aux populations vulnérables. Néanmoins, l'audit de 2013 a mis en avant une série de faiblesses. En réponse à cet audit, le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) est en train de mettre en place une réforme du dispositif. En appuyant la mise en place de cette réforme, l'UE permettra au gouvernement de jouer son rôle de protection des populations. Cet appui se fera dans un premier temps par le biais du «State Building Contract 2» (indicateurs sur la rédaction des documents de base à cette réforme) et ensuite de manière plus spécifique par ce programme (finalisation et adoption des textes et appui à la mise en place de la réforme).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Subventions: octroi direct à la coopération technique belge (CTB) (gestion directe)

Amélioration des revenus par un appui au développement à la filière halieutique.

La modalité de mise en œuvre pour cet objectif spécifique est l'octroi direct d'une subvention à l'agence d'un Etat membre.

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention et résultats escomptés

Afin de développer la filière halieutique, sur base de son expérience, il est demandé à la coopération technique belge (CTB) d'améliorer la conservation et la valorisation des produits, d'augmenter la production piscicole et de renforcer les capacités des acteurs de la filière (voir point 4.2 pour plus de détails).

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la CTB. Le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car les interventions envisagées ont des caractéristiques spécifiques auxquelles la CTB peut répondre en raison de son expérience et sa compétence technique reconnue dans les domaines de la pêche-pisciculture au Mali.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100% dans le cadre du présent programme. Un cofinancement parallèle sera assuré par la Belgique dans le secteur piscicole.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

1^{er} trimestre 2016.

5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire

5.4.2.1 Amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition.

La modalité de mise en œuvre pour cet objectif spécifique est la gestion indirecte avec le pays partenaire.

Une partie de la présente action ayant pour objectif de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE,

Euratom) n°966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la République du Mali applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le Mali.

Les activités de prévention de la malnutrition seront mises en œuvre sur base de subvention à des ONG en utilisant les procédures flexibles (procédures négociées) et le renforcement des capacités des structures gouvernementales en charge du suivi nutritionnel sera mis en œuvre par un contrat de service. Les subventions seront attribuées aux ONG via une procédure d'octroi direct: en effet, les ONG capables d'opérer dans les régions visées par le projet sont peu nombreuses et sont déjà les partenaires d'autres bailleurs de fonds. Ceci s'explique principalement par les conditions de sécurité de plus en plus dégradées au nord. Le choix pour les partenaires de mise en œuvre est donc limité et impose de recourir aux procédures flexibles de façon à pouvoir discuter directement avec les ONG compétentes et intéressées des modalités d'exécution du programme. Les procédures flexibles valant pour l'intégralité du territoire, cette modalité de contractualisation est possible.

5.4.2.2 Renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire à prévenir et à répondre aux crises alimentaires.

La modalité de mise en œuvre pour cet objectif spécifique est la gestion indirecte avec le pays partenaire.

Une partie de la présente action ayant pour objectif de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali peut être mise en œuvre en gestion indirecte la République du Mali conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n°966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subvention sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant maximal est de 50 000 EUR. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'adjudication pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission, sauf lorsque les devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la République du Mali applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le Mali.

L'assistance technique aux structures du DNSA sera aussi mise en œuvre par des devis programmes et des contrats de service.

Au niveau des devis programmes: le pouvoir adjudicateur dans le cadre de ces activités sera l'ordonnateur national.

La gestion et la mise en œuvre du devis-programme seront exécutées par l'organisme national de droit public suivant: le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). L'accord entre le pays partenaire et l'organisme national doit désigner explicitement les deux agents, ainsi que leurs suppléants, qui assumeront les fonctions de régisseur et de comptable.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'autorité du pays partenaire qui les a désignés, le régisseur et le comptable élaborent les devis-programmes successifs, les exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable remettent leurs rapports techniques et financiers au comité de direction du projet, le cas échéant, et à l'ordonnateur national ainsi qu'une copie au chef de la délégation de l'UE.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
5.4.1. – Amélioration des revenus par un appui au développement de la filière halieutique (octroi direct d'une subvention à la CTB).	8 000 000	0
5.4.2.1 – Amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition (gestion indirecte avec la République du Mali). Ce point est composé de :	15 000 000	
Activités de prévention de la malnutrition (R2.1, R2.2 et R2.3) (Subvention à des ONG en utilisant les procédures flexibles).	(13 500 000)	0
Renforcement des capacités des structures étatiques en charge du suivi nutritionnel (contrat de service).	(1 500 000)	0
5.4.2.2 – Renforcement du DNSA à prévenir et à répondre aux crises alimentaires (gestion indirecte avec la République du Mali). Ce point est composé de:	5 000 000	0
Devis programmes: assistance technique, formations, équipements....	(4 000 000)	0
Contrats de services: assistance technique.	(1 000 000)	0
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	400 000	s.o.
5.11 – Communication et visibilité	200 000	s.o.
Provisions pour imprévus	1 400 000	s.o.
Totaux	30 000 000	

Suivant l'évolution de la situation, les fonds pourront être réaffectés en totalité ou en partie entre les différentes composantes. Les modalités de mise en œuvre prévues pour chaque composante resteront applicables.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Au niveau global, étant donné la situation instable dans le nord du pays, il est nécessaire de prévoir une flexibilité des interventions envisagées, des modes opératoires et des zones d'intervention. La commission de réhabilitation des zones post-conflit (CRZPC) sera la structure utilisée pour évaluer si les réorientations sont nécessaires. Elle sera le lieu de dialogue et de concertation sur les actions à mener dans le nord et permettra le dialogue avec les humanitaires.

Cette commission associe les représentants des partenaires institutionnels gouvernementaux et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'aide d'urgence, de réhabilitation et de développement des zones affectées par le conflit. L'objectif de la CRZPC est d'assurer la coordination et la cohérence des interventions dans les régions du nord et de partager l'information et les analyses afin de favoriser la prise de décision. Elle évalue les besoins, donne des orientations stratégiques et opérationnelles, assure la coordination des modes d'intervention et assure un suivi des risques liés au contexte sécuritaire. Elle est composée du gouvernement du Mali (présidée par le ministère en charge de la reconstruction du nord), des représentants des collectivités territoriales, des agences, services de coopération et institutions internationales intervenant dans le nord, des coordinateurs des groupes techniques sectoriels et des chefs de file des clusters humanitaires.

Au niveau des différentes composantes, des mécanismes de concertation seront établis avant le démarrage des activités. Des discussions ont déjà eu lieu avec les acteurs étatiques et les parties prenantes identifiées afin d'avoir une implication accrue des services de l'Etat à tous les niveaux.

Sur le terrain, les opérateurs de mise en œuvre travailleront en étroite collaboration avec les services déconcentrés et les entités décentralisées. Ils utiliseront les plateformes de concertation existantes à savoir les comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD). Au niveau national, des rencontres formelles entre les services gouvernementaux, les opérateurs de mise en œuvre, le bailleur de fond et tout autre acteur jugé important seront organisées annuellement.

Le commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), organe central du DNSA, étant l'organisme gouvernemental en charge de la prévention et gestion des crises alimentaires conjoncturelles, fera partie des rencontres formelles de concertation avec l'ensemble des acteurs humanitaires dans un objectif de renforcement de la coordination de la réponse aux crises par le gouvernement.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance et la nature de l'action, il sera procédé à deux évaluations, une évaluation à mi-parcours pour les composantes présentant des problèmes et une évaluation finale pour l'ensemble de l'action. Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux, en tenant compte en particulier des aspects spécifiques de ce programme qui a été mis en place dans un contexte difficile de crise à la fois sécuritaire et alimentaire.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 15 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord

avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation en 2018 et en 2021.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

A titre indicatif, il sera conclu un marché de service d'audit en 2017.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Le plan de communication et de visibilité sera mis en œuvre partiellement par l'intermédiaire d'un marché de service dont la procédure de contractualisation sera effectuée en 2016.

ANNEXE: Cadre Logique.

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.	% de la population totale en situation d'insécurité alimentaire.	21,5% (2013)	18%	Rapport sur la situation alimentaire et nutritionnelle du SAP. Résultats du cadre harmonisé.	
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	1. Améliorer les revenus par un appui au développement de la filière halieutique. 2. Améliorer l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition. 3. Renforcer le dispositif national de sécurité alimentaire à prévenir ou à répondre aux crises alimentaires.	Proportion de la population vivant en dessous de 1,25 USD/jour dans les zones ciblées. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois dans les zones ciblées. Taux de personnes en situation de besoins (phase 3-5 du cadre harmonisé) qui sont prises en charge par le CSA	A définir un fois les zones définies. A définir une fois les zones définies. 67% en 2014	85%	Rapport annuel conjoint. Enquêtes nutritionnelles (SMART par exemple) Bilan de la mise en œuvre du plan national de réponse (CSA)	- Stabilité politique et sécuritaires dans les localités d'intervention. - Pas de déviation majeure par rapports aux normes climatiques saisonnières (pluviométrie...) - Absence de grandes épidémies de maladies (au niveau humain, animal et végétal).

	OS1: Améliorer les revenus par un appui au développement de la filière halieutique.					
Produits	R1.1: La conservation et la valorisation des produits halieutiques sont améliorées.	Réduction du niveau de pertes (frais et transformés) aux différents stades de la filière halieutique.	A définir au démarrage ¹⁴		Analyses par les directions régionales et la direction nationale de la pêche.	- Les capacités de l'administration régionale et nationale renforcée pour pouvoir opérer un suivi rigoureux de l'action (notamment dans le cadre de la collecte des données sur le terrain, son traitement et son interprétation).
	R1.2 La production piscicole est développée par des pratiques durables.	Augmentation de la production halieutique dans les zones ciblée.	A définir au démarrage		Analyses par les directions régionales et la direction nationale de la pêche.	
	R1.3 Les services techniques gouvernementaux et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées.	Protocoles techniques élaborés et mis en œuvre.	A définir au démarrage.	A définir au démarrage.	Publication des protocoles techniques.	
	OS2: Améliorer l'état alimentaire et nutritionnel des populations par des actions de prévention de la malnutrition.					
	R2.1: Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés.	Nombre de ménages les plus vulnérables bénéficiaires de transferts sociaux.	N/A ¹⁵	N/A	Suivi-évaluation des projets.	- La situation sécuritaire permet une présence des ONG dans le nord du pays et un retour des services gouvernementaux au niveau des collectivités. - Les différents services impliqué dans la nutrition travaillent conjointement et échangent leurs données.
	R2.2: L'accès à une alimentation appropriée est amélioré grâce à une production diversifiée.	Score de diversité alimentaire.	N/A	N/A	Enquêtes effectuées par les projets	
	R2.3: Les pratiques alimentaires et les comportements sont améliorées.	Existence d'une place réservée au lavage des mains avec eau et savon.	A définir au démarrage.	A définir au démarrage.	Enquêtes nationales	
	R2.4: Les capacités des structures Etatique en charge du suivi nutritionnel sont renforcées.	Des données statistiques fiables sont disponibles en ce qui concerne le suivi de l'état nutritionnel des populations.	Méthodologi e non harmonisée	Méthodologie harmonisée pour le SAP, les CPS/santé et CPS/MDR et méthode harmonisée	Guide méthodologique des mesures SDA (score de diversité alimentaire) au sein des différentes enquêtes (MICS,	

¹⁴ A définir à l'échelle de chaque entité bénéficiant de l'action.

¹⁵ S'agissant d'activités mises en œuvre par des ONG, les seuils dépendront des activités proposées par les ONG et ne peuvent donc être déterminées à ce stade du projet.

				visée par l'INSTAT.	SAP, SMART...)	
	OS3: Renforcer le Dispositif national de sécurité alimentaire à prévenir et à répondre aux crises alimentaires.					
	R3.1: La réforme institutionnelle du Dispositif est mise en œuvre. R3.2: Les capacités des structures du Dispositif et sa gouvernance sont renforcées.	Le protocole d'accord est signé par les parties prenantes Le cadre de concertation Etat-PTF est opérationnel pour une gestion concertée des outils d'intervention. Le code de gestion des stocks est révisé et les manuels de procédures rédigés et adoptés. Le Plan de contingence – volet sécurité alimentaire est formulé. Progression du taux de prise en charge des populations vulnérables par le CSA (phase 2 à 5 du Cadre harmonié).	Non signé Non fonctionnel Textes absents ou non révisés Non existant Moyenne des années 2012 à 2014.	Signé Réunions régulières. Textes révisés ou rédigés et adoptés. Disponible. Accroissement de 10%	Document signé. Compte-rendu des réunions. Adoption des documents. Document adopté. Plan national de réponse (PNR,) bilans et évaluations externes.	- Stabilité au sein du gouvernement permettant d'aller de l'avant dans la réforme.



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 3

de la décision de la Commission relative programme d'action annuel en faveur de la République de Mali à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour l'appui à l'enseignement fondamental au Mali

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF) Numéro CRIS: ML/FED/038-307 financé par le 11 ^e Fond européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Mali L'action couvrira le territoire national.			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 11 ^e FED (2014-2020)			
4. Secteur de concentration/ domaine thématique	Education			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 20 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 20 000 000 EUR.			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec le pays bénéficiaire			
7. Code(s) CAD	110			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X
	Aide à l'environnement	X	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	X	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐
9. Programmes phares thématiques	N/A			

RESUME

La forte pression démographique constitue un défi énorme pour le système éducatif malien. La population scolarisable à l'enseignement fondamental (7-15 ans) était de 3,5 millions d'enfants en 2009 et devrait atteindre les 4,7 millions en 2020 soit une augmentation de 34%. Cette croissance de population a un effet multiplicateur sur la demande en ressources éducatives (écoles, enseignants, matériels didactiques). Aujourd'hui déjà, les principaux indicateurs du secteur montrent une dégradation de la situation éducative notamment pour le cycle fondamental¹. Bien qu'il soit reconnu que la crise politico-sécuritaire de 2012 et ses conséquences en termes de déplacement de population ont eu un impact sur la détérioration des indicateurs du secteur, les statistiques montrent que la performance avait commencé à chuter même avant la crise. Ainsi, les objectifs de l'«Education pour tous» ne seront pas atteints en 2015 au Mali. Ce faible niveau de performance révèle les difficultés structurelles (qualité de l'enseignement, gouvernance du secteur, mise en œuvre de la politique de décentralisation, accès à l'éducation) d'un secteur capital, porteur de croissance et de stabilisation sur le long terme. Le gouvernement, conscient de ces difficultés et de la nécessité d'agir au niveau stratégique, a entrepris d'élaborer un second programme décennal pour l'éducation - le premier a pris fin en 2013 - pour la période 2017-2026. Pour assurer la transition et répondre aux besoins les plus urgents du secteur, les trois ministères concernés par l'éducation ont élaboré un programme sectoriel intérimaire pour les années 2015 et 2016, focalisé sur les trois problématiques majeures du secteur, à savoir la qualité des enseignements et des apprentissages, la performance du système éducatif et l'accès à l'école.

Le présent appui entend répondre aux priorités définies dans ce programme intérimaire et s'inscrit dans la stratégie décrite dans le programme indicatif national du 11^e FED. Ainsi, il est prévu que ce projet contribue à (i) améliorer de façon durable la qualité de l'enseignement fondamental, (ii) renforcer l'efficacité du système éducatif et (iii) améliorer l'accès à l'école des enfants déscolarisés et non scolarisés. Disposant de l'enveloppe financière la plus importante parmi les partenaires techniques et financiers au Mali, l'intervention de la Commission européenne permettra ainsi notamment de mettre à l'échelle nationale des initiatives pilotes réussies par d'autres partenaires. Parallèlement à ces actions visant des résultats concrets à court terme, un dialogue structuré de politique avec le gouvernement et notamment le ministère de l'éducation nationale devrait favoriser, dans un second temps, un soutien à l'enseignement fondamental sous forme d'appui budgétaire sectoriel en accompagnement à la prochaine stratégie sectorielle décennale.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Du début des années 1990 jusqu'en 2008, le Mali a connu une croissance remarquable de la scolarisation: l'éducation de base, en particulier, s'est ouverte à la majorité de la population. Cet accroissement de l'accès a principalement reposé sur la création d'écoles communautaires, dans des zones au préalable dépourvues de toute structure éducative formelle. Depuis quelques années cependant, l'école malienne est fragilisée par plusieurs défis: l'augmentation de l'accès s'est fait au détriment de la qualité des enseignements, la crise sécuritaire a aggravé un recul des indicateurs de scolarisation, la forte pression démographique² met l'Etat à l'épreuve pour pourvoir le système en ressources éducatives. Aujourd'hui, la performance du Mali – sur les critères d'accès, scolarisation, achèvement – comparée à celle de ses voisins de la région Afrique de l'ouest est très moyenne, ne dépassant en général que le Burkina Faso et

¹ Pour l'année scolaire 2013/2014, le taux brut de scolarisation dans le cycle fondamental 1 avait perdu 11 points (70,1%) et le taux d'achèvement presque 10 points (48,3%) par rapport à la période 2010/2011, phénomène accentué dans les quatre régions du nord. La tendance est la même pour le fondamental 2.

² La population scolarisable dans l'enseignement fondamental (7-15 ans) était de 3,5 millions d'enfants en 2009 et devrait atteindre les 4,7 millions en 2020, soit une augmentation de 34% en douze ans.

le Niger³ et les prévisions actuelles du gouvernement suggèrent que l'objectif d'«Éducation pour tous» ne sera pas atteint avant 2027.

La base du système éducatif actuel repose sur l'enseignement fondamental, conçu comme un bloc unique de 9 ans, et divisé en deux cycles (fondamental 1 de 6 ans et fondamental 2 de 3 ans). Plusieurs types d'établissements y cohabitent: écoles classiques, publiques ou privées, écoles communautaires⁴, "medersas"⁵, écoles coraniques, écoles mobiles, etc.

La revue sectorielle d'avril 2014 a confirmé la détérioration des indicateurs de scolarisation au cycle fondamental (voir tableau 1). Si le taux de scolarisation au fondamental a fortement régressé dans les régions du nord, c'est également le cas dans le reste du pays. En conséquence, le Mali doit faire face à une population d'enfants déscolarisés et non scolarisés de très grande ampleur (estimée à plus d'un million pour la tranche d'âge 8-12 ans). Cette situation s'explique par les conditions socio-économiques des ménages, l'insécurité, la faiblesse de l'offre éducative, mais également par un problème de demande éducative qui est lié à la perception d'une école de trop faible qualité.

Tableau 1⁶

	Fondamental 1		Fondamental 2	
	2010-2011	2013-2014	2010-2011	2013-2014
Population scolarisable	2,6 millions	3,1 millions	1 million	1,3 million
Taux brut de scolarisation (TBS)	National : 82% Bamako : 116% Koulikoro : 85% Gao : 99% Tombouctou : 77%	National : 70% Bamako : 87% Koulikoro : 82% Gao : 52% Tombouctou : 50%	National : 55% Bamako : 96% Koulikoro : 58% Gao : 48% Tombouctou : 31%	National : 50% Bamako : 99% Koulikoro : 62% Gao : 27% Tombouctou : 19%
TBS filles	74%	64%	46%	44%
Taux brut d'achèvement	58%	49%	36%	30%
Taux brut d'achèvement filles	51%	44%	29%	25%

Sur les questions d'**équité**, les disparités sont légion: i) les indices de parité sont largement en défaveur des filles et s'accroissent avec l'âge (0,85 au fondamental 1 et 0,77 au fondamental 2); ii) les **disparités régionales** montrent un décrochage des régions du nord mais les conditions d'apprentissage peuvent également grandement différer au niveau subrégional.

Au niveau de la **qualité des apprentissages**, la dernière étude diagnostique réalisée au Mali⁷, montre qu'en 5^e année seulement 13% des élèves ont la capacité d'analyser un texte en français, et, seulement 10% ont acquis toutes les compétences en mathématiques.

D'un point de vue **budgétaire**, l'Etat a alloué en moyenne 25% de ses ressources au secteur dont la large majorité au fondamental. Les deux tiers de ces ressources sont transférées aux collectivités territoriales cependant l'efficacité de la gestion de ces ressources en mode décentralisé fait encore face à de nombreux défis.

Enfin, le projet d'accord de paix issu du **processus d'Alger** de mars 2015 insiste sur une décentralisation sectorielle et une adaptation des programmes d'enseignement aux réalités socioculturelles des régions. Il vise en outre à «mobiliser et engager les communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école dans les zones affectées».

³ Rapport mondial de suivi de l'«Éducation pour tous» 2015.

⁴ Progressivement intégrées à la fonction publique.

⁵ Ecoles privées offrant un enseignement religieux à côté de l'apprentissage de la lecture - écriture en langues française et arabe et du calcul.

⁶ Analyse des données et indicateurs de l'enseignement fondamental entre les années scolaires 2010-2011 et 2013-2014, cellule de planification et de statistique, ministère de l'éducation nationale, mars 2014.

⁷ PASEC Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) PLEASE EXPLAIN THIS ACRONYM. (2014) Rapport d'évaluation diagnostique au Mali, 2011/2012, CONFEMEN.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La politique actuelle du secteur s'inscrit dans le prolongement du premier programme décennal de développement de l'éducation, le PRODEC I. Ce programme a traduit la volonté politique de l'époque de répondre aux défis du secteur en se focalisant sur l'accès prioritaire à l'éducation gratuite et universelle. Il a également introduit des réformes importantes dans le cadre de la décentralisation/déconcentration du secteur, en transférant les compétences en matière d'éducation fondamentale au niveau des collectivités territoriales avec l'appui des structures déconcentrées (académies d'enseignements et centres d'animation pédagogiques). Son évaluation est en cours afin d'alimenter le prochain programme décennal.

Dans le cadre de la situation post-crise et dans l'attente de la prochaine stratégie décennale, les trois ministères en charge de l'éducation⁸ ont élaboré, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) et de la société civile, un «*Programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle*» pour les années 2015 et 2016. Ce programme est en cohérence avec le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 et le plan d'action gouvernemental 2013-2018. Pour l'éducation fondamentale, ce programme intérimaire vise à :

- i) *Améliorer la qualité des enseignements et de l'apprentissage* en se focalisant sur la maîtrise de la lecture/écriture et du calcul dans les premières années qui sont essentielles pour une acquisition durable de ces compétences,
- ii) *Renforcer les capacités de gestion du système*: bien que le processus de décentralisation soit acquis, différentes missions d'audit et d'évaluation⁹ ont mis en exergue les insuffisances de la gouvernance du système, notamment le manque d'information sur les ressources transférées aux collectivités territoriales, les dysfonctionnements de la gestion de l'école au niveau décentralisé ainsi qu'une méconnaissance des responsabilités des différents acteurs,
- iii) *Accroître l'accès à l'éducation*: il s'agit de stimuler la demande sociale et l'offre d'éducation en matière de scolarisation et d'alphabétisation, particulièrement des groupes les plus vulnérables et notamment les filles.

Le prochain programme décennal, PRODEC II, se basera sur les résultats des analyses et diagnostics en cours¹⁰ et devrait donc présenter une vision stratégique pour les années à venir (2017-2026). Il devra notamment prendre les décisions opportunes de long terme pour le secteur (politique linguistique, financement du système privé, mise en œuvre au niveau décentralisé, gestion de ressources humaines, etc.) et permettre d'entamer un processus de réformes structurelles.

L'intervention de l'Union européenne vise à s'intégrer dans le cadre du programme intérimaire et en particulier ses trois axes comme retenu dans le programme indicatif national du 11^e FED. Une analyse des besoins du secteur et de l'offre du gouvernement et des PTF a permis de dégager des priorités pour d'une part répondre aux besoins urgents de renforcement du système éducatif et d'autre part ouvrir la voie à un possible appui budgétaire (contrat de réforme sectorielle) à partir de 2017. Le nouveau *State Building Contract* prévoit aussi des indicateurs ciblés sur l'accès et le maintien des filles à l'école et sur une harmonisation du nombre d'élèves par classe.

⁸ Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et ministère de l'emploi, de la formation professionnelle, de la jeunesse et de la construction citoyenne

⁹ Rapport audit interne, enquête de suivi des dépenses de la part de la Banque mondiale, enquête de satisfaction des bénéficiaires,

¹⁰ Ces études ne sont pas encore disponibles. Elles concernent entre autres: évaluation du PRODEC I; question enseignante; curriculum bilingue dans le fondamental; enfants dé/non scolarisés; impact des cantines scolaires sur la scolarisation; certification des établissements privés; prestation de services; scolarisation des filles; diagnostic du secteur; audit institutionnel du ministère.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Si les bénéficiaires finaux sont bien les enfants en âge de scolarisation, les bénéficiaires directs de l'action sont les organes institutionnels aux niveaux:

- *central*: (i) ministère de l'éducation nationale et certaines directions nationales: enseignement normal, enseignement fondamental et pédagogie, finances et matériel, ressources humaines, cellule de planification et de statistiques, cellule d'appui à la décentralisation et à la déconcentration,
- *déconcentré*: académies d'enseignement au niveau régional (suivi de la politique éducative nationale), centres d'animation pédagogique (appui didactique et suivi aux écoles du fondamental et aux communes, ainsi que les 20 instituts de formation des maîtres),
- *décentralisé*: (i) collectivités territoriales (CT), régions et communes (élaboration et mise en œuvre des politiques de développement local) qui dépendent du ministère de l'administration territoriale et échappent donc au contrôle du ministère de l'éducation. Elles reçoivent les ressources financières pour la gestion de l'école dont une partie est transférées aux comités de gestion scolaires (CGS); (ii) écoles et leurs CGS (ces dernières pas encore tous fonctionnelles mais leur rôle est essentiel pour assurer la redevabilité des CT et une bonne gestion de l'école).

La société civile joue également un rôle important dans le secteur car porteuse d'innovation et les organisations non-gouvernementales (ONG) ont une bonne connaissance du terrain.

Les différentes parties prenantes, notamment les directions nationales dont le mandat reflète les composantes du présent projet, ainsi que les partenaires techniques et financiers et la société civile, ont été impliqués dans la formulation de cette action à travers des rencontres thématiques sur les différentes composantes pour affiner le choix des activités principales et afin de rechercher la complémentarité des interventions.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Les domaines d'appui prioritaires de l'Union européenne sont les trois axes identifiés dans le programme intérimaire et le programme indicatif national et qui resteront pertinents pour la première phase du programme décennal de développement de l'éducation 2017-2026 :

1) *Qualité des enseignements*

La qualité de l'éducation, reconnue comme insuffisante tant par les évaluations pédagogiques que par les décideurs politiques, est grevée par de nombreuses causes. Les dernières revues du secteur imputent la principale raison à la faible qualité des enseignements, qui dépendent eux-mêmes de plusieurs facteurs :

(i) *le niveau faible de qualification des enseignants* sortants des instituts de formation des maîtres ainsi que celle des enseignants en fonction (il est estimé que près de $\frac{3}{4}$ des enseignants n'ont pas les qualifications nécessaires). Les insuffisances pédagogiques concernent la didactique des disciplines et la maîtrise du français. Dans les premières années du fondamental, cela se traduit par des lacunes dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de la compréhension du français ou du bambara, langue nationale la plus parlée au sud du Mali, mais également des rudiments du calcul.

(ii) *la mise en œuvre de la politique éducative nationale*: la révision inachevée du curriculum bilingue¹¹ et des méthodes didactiques de lecture nuisant à la qualité des enseignements.

(iii) *le suivi pédagogique*: l'absence de suivi rapproché des enseignants de la part des directeurs d'écoles et des conseillers pédagogiques ne permet pas de s'assurer de la bonne mise en œuvre des acquis des formations.

¹¹ Le Mali expérimente depuis la fin des années 1980 une pédagogie convergente devant permettre l'acquisition d'une langue nationale (en l'occurrence le bambara) avant d'opérer une transition vers une seconde langue (le français).

2) Gestion décentralisée du système éducatif

i) *une gestion des données et une planification du secteur à moderniser*: les données du système éducatif malien présentent une qualité et un degré de confiance limités, notamment parce que le processus de collecte et de traitement des données au niveau national a été interrompu à cause de la crise du 2012 et de l'insécurité actuelle. Ces données concernent tant les statistiques scolaires que la gestion des ressources humaines. Le rôle de ces données comme support de la planification et de la gestion du système n'est pas encore adapté à l'objectif de gestion de l'école en mode décentralisé.

ii) *une méconnaissance des rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau décentralisé et déconcentré* : malgré une décentralisation financière effective, les collectivités territoriales (CT) ne parviennent pas à jouer pleinement leur rôle vis-à-vis des écoles et des comités de gestion scolaire (CGS), qu'il s'agisse de leur compétence directe ou des transferts budgétaires aux CGS pour le fonctionnement des écoles. Les CT dépendent du ministère de l'administration territoriale, ce qui fait que les enjeux locaux échappent au ministère de l'éducation, responsable de la politique éducative nationale. En outre, CT et CGS ont un personnel souvent analphabète ou non formé et ne connaissent pas leurs rôles et responsabilités, encore moins les orientations de la politique éducative. C'est justement parce que les CT et CGS manquent de capacités qu'elles sont les bénéficiaires de l'action.

3) Amélioration de l'accès des enfants déscolarisés ou non scolarisés

Les causes principales de la déscolarisation sont à trouver dans la pauvreté des ménages (coût/opportunité d'envoyer les enfants à l'école) et dans le sentiment que l'offre éducative est de faible qualité. Parmi les autres barrières notables à la scolarisation, on peut noter le manque d'infrastructures scolaires, la distance de l'école, la mobilité de certaines familles au nord ou un sentiment d'inutilité ou d'insécurité à envoyer ses enfants, en particulier ses filles, à l'école. Les déplacements de population ont aggravé ce phénomène mais le programme intérimaire n'identifie aucune stratégie nationale pour la (re)scolarisation de plus d'un million d'enfants exclus du système.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Situation sécuritaire instable et ses conséquences sur le système éducatif	E	Mise en place de mesures d'urgence et respect des accords de paix
Capacités institutionnelles limitées de certains partenaires	M	Dialogue sectoriel et politique régulier, mise en place des dispositifs d'appui
Manque de cohérence dans la gestion décentralisée/déconcentrée du système éducatif fondamental	M	Renforcement des capacités, clarification des rôles et responsabilités et renforcement du système de redevabilité
Non disponibilité de données exhaustives et fiables	M	Renforcement du système statistique et formation des utilisateurs
Fonctionnalité des instruments pour l'éducation non formelle	M	Dialogue sectoriel avec les différentes directions nationales responsables
Résistances pour l'accès et le maintien des filles à l'école	M	Sensibilisation au niveau communautaire sur la question genre
Fragmentation des interventions dans le secteur	M	Renforcement de la complémentarité entre gouvernement, partenaires techniques et financiers et société civile

Hypothèses
Stabilité politique Engagement technique et leadership politique des acteurs concernés Continuation des efforts dans l'amélioration de la gouvernance du secteur et de la lutte contre la corruption Mise en place d'un système efficace de gestion du corps enseignants (affectation, mobilité, etc) Politique linguistique du Mali claire et réaliste

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les résultats de la vingtaine d'études thématiques lancées ainsi que de l'audit organisationnel et financier demandé par le premier ministre ne seront pas disponibles avant mi-2015. Cependant, un certain nombre de conclusions existent pour les trois axes identifiés:

- *Qualité*: le programme SABER, *System Approach for Better Education Results*, de la Banque mondiale a mesuré en 2012 la qualité des politiques éducatives au Mali. Il a conclu à la nécessité d'améliorer la gestion du temps des enseignants; l'attractivité de la profession, la qualification des enseignants ainsi que la gestion des carrières; la formation des directeurs d'école; le suivi pédagogique et la formation continue des maîtres. Le programme d'analyse des systèmes éducatifs francophones¹² sur le niveau des élèves a confirmé un très faible niveau des apprentissages et une formation insuffisante des enseignants. Des études sur le temps d'apprentissage font ressortir une perte annuel considérable, allant jusqu'à 30%. Le Canada appuie depuis des années la mise en place de la formation continue au travers des communautés d'apprentissage. En termes d'enseignement, cette approche est considérée utile et économique mais la transmission d'un savoir de qualité reste cependant inégale.
- *Gestion*: l'étude de la Banque mondiale sur la délivrance des services de base a montré que la gestion financière décentralisée et les transferts des collectivités territoriales aux comités de gestion scolaire (CGS) étaient souvent difficiles, avec de fortes préoccupations sur la traçabilité des flux financiers et sur leur utilisation effective. L'appui à un échantillon de CGS a mis en évidence que ces structures ont un rôle important dans le contrôle des flux.
- *Accès*: sur la stratégie accélérée d'apprentissage pour les enfants dé- et non scolarisés, la méthodologie mise en place par la fondation Stromme et adoptée par le ministère de l'éducation nationale (MEN) permet la réintégration des enfants dans le système formel, cependant la demande reste trop élevée par rapport à l'offre.

Les rencontres avec les acteurs du secteur ont permis d'identifier les services les plus pertinents au niveau central vis-à-vis des objectifs du projet (cellule de planification et de statistiques, direction nationale de l'enseignement normal, cellule d'appui à la décentralisation et la déconcentration de l'éducation, direction des ressources humaines, direction des finances et du matériel, etc.). Au niveau déconcentré, le panorama est très varié à cause du grand nombre d'acteurs mais les directeurs des instituts de formation des maîtres et les directeurs et conseillers pédagogiques des centres d'animation rencontrés ont mentionné les difficultés systémiques auxquelles ils sont confrontés.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le cadre partenarial du secteur est le forum de coordination entre le gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTF)¹³ et la société civile. Des revues annuelles sont aussi prévues pour le suivi des politiques sectorielles. L'intervention de l'UE prendra en considération la complémentarité avec des interventions existantes ou prévues d'autres partenaires, telles que:

¹² PASEC (2014) Rapport d'évaluation diagnostique au Mali, 2011/2012, CONFEMEN

¹³ Les plus actifs dans le secteur sont la Banque mondiale, la Suisse, l'Agence française de développement, le Service de coopération et d'action culturelle français, l'UNICEF, le Canada (tous deux en phase de programmation de leurs interventions), l'USAID, l'UNESCO et l'UE.

Qualité: (i) le projet FORMÉ, financé par le Canada depuis 2001, ayant l'objectif de développer le mécanisme de la formation continue des maîtres au fondamental 1, notamment par l'institutionnalisation des communautés d'apprentissage, (ii) le programme de l'UNESCO pour le renforcement de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants au niveau fondamental, (iii) l'initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, financée par les fonds européens intra-ACP, pour la formation initiale et continue des enseignants à distance (iv) le projet d'urgence pour l'éducation pour tous financé par le partenariat mondial pour l'éducation.

Gestion: (i) la formation des CGS sur base d'une méthodologie développée par la coopération japonaise et adoptée par le ministère et qui reçoit un appui géographiquement ciblé de la coopération suisse et d'UNICEF, (ii) un renforcement des capacités du personnel administratif en charge de la passation des marchés au niveau national par l'Agence française de développement, (iii) notre appui institutionnel (premier *State Building Contract* - SBC) à la cellule de planification et de statistique et à la bonne gestion des finances publiques, notamment dans le secteur éducatif, en vue de consolider les conditions d'un futur appui budgétaire sectoriel.

Accès: (i) l'expérience de la méthodologie développée par la fondation Stromme et adoptée par le ministère pour la stratégie de scolarisation accélérée des enfants entre 8 et 12 ans exclus du système, (ii) l'intervention d'USAID visant à améliorer l'accès équitable aux services éducatifs dans la région de Gao.

Enfin, une complémentarité avec le nouveau SBC qui cible l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif fondamental et une meilleure équité dans l'affectation des maîtres, afin d'harmoniser le nombre d'élèves par classe, est envisagée.

3.3 Questions transversales

La révision du profil environnemental du Mali d'octobre 2014 recommande de relancer le concept de l'école verte¹⁴ à travers, l'enseignement en matière d'environnement et d'inclure l'écoconception dans la construction /réhabilitation des écoles.

Pour ce qui est du genre, l'accès et le maintien à l'éducation des filles est une priorité de l'intervention de l'Union européenne dans le secteur. Le projet devra veiller à ce que les modules environnementaux et genre, y inclus la lutte contre la violence basée sur le genre, soient pris en compte dans les modules de formation initiale et continue des maîtres ainsi que dans les formations en faveurs des acteurs en charge de la gestion de l'école au niveau de proximité. Par ailleurs, le nouveau programme d'appui budgétaire proposé pour 2015-2017 (*State Building Contract* II) inclut des indicateurs de tranche variable dans le secteur de l'éducation, ciblant la scolarisation des filles (adoption et mise en œuvre d'un dispositif pour stimuler la demande et l'offre de scolarisation des filles, taux d'accès des filles en 1ère année de l'enseignement fondamental) et l'harmonisation du nombre d'élèves par classe (ratio maîtres/groupes pédagogiques).

Pour ce qui concerne l'éducation spéciale inclusive, au bénéfice des personnes avec handicap, le gouvernement prévoit l'introduction de ces modules au niveau des instituts de formation des maîtres après des tests pilotes.

¹⁴ Pour être qualifiées de «vertes», les écoles devraient notamment comprendre, entre autres, les caractéristiques suivantes: mise en place d'initiatives d'éducation à l'hygiène, présence de comités environnement de parents et d'élèves, utilisation d'énergie renouvelable pour l'électricité, présence de jardins scolaires et plantations d'arbres dans la cour d'école.

4. Description de l'action

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement du système éducatif malien dans l'enseignement fondamental. La réponse à l'analyse des problèmes (§ 1.1.3) se focalisera sur la qualité des enseignements du secteur public, le bon fonctionnement du système éducatif et l'amélioration de l'accès à l'école, en particulier des filles. Le projet ne sera pas ciblé géographiquement mais viendra en complément des interventions existantes ou prévues par d'autres partenaires, notamment afin de mettre à l'échelle un certain nombre d'activités et d'avoir un effet sur le système par une large couverture.

Les objectifs spécifiques sont:

1) Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental

Résultats attendus: (i) la formation initiale des instituteurs de formation des maîtres est de meilleure qualité, (ii) la formation continue des maîtres est de meilleure qualité, (iii) le suivi des enseignants est renforcé.

2) Renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif fondamental

Résultats attendus: (i) la transparence, la gestion, la planification et le suivi en mode décentralisé sont améliorés, (ii) les rôles et responsabilités des acteurs décentralisés et déconcentrés du système éducatif sont mieux assurés.

3) Amélioration de l'accès des enfants non- et déscolarisés

Résultats attendus: (i) des compétences et des qualifications de base sont acquises par des enfants non-scolarisés et déscolarisés, y inclus les jeunes filles, (ii) ces enfants sont réintégrés dans le système d'enseignement formel.

4.2 Principales activités

1) Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental

1.1 Formation initiale: (i) formation d'un noyau dur de «formateurs de qualité» des instituts de formation des maîtres (IFM), (ii) formation en cascade par ces formateurs des instituteurs de formation des maîtres en didactique de la lecture/écriture et du calcul en tenant en considération l'évolution de la politique nationale du curriculum bilingue, (iii) révision des curriculums de la formation initiale et des modules de formation des maîtres pour l'enseignement fondamental 1 et 2, (iv) équipement des IFM en matériel didactique (manuels en utilisation dans le fondamental, centres virtuels de formation, etc.).

1.2 Formation continue: (i) appui financier au fonctionnement et suivi pédagogique des communautés d'apprentissage des maîtres du fondamental 1 et 2 conformément à la politique nationale pour la formation continue des maîtres, (ii) élaboration des modules de formation continue du fondamental 2 en faveur des maîtres en matières spécialisées, en fonction des orientations didactiques nationales et en harmonie avec les modules de la formation initiale dans les IFM, (iii) formation en cascade, notamment en didactique, des enseignants en fonction.

1.3 Suivi rapproché des enseignants: (i) formation des conseillers pédagogiques et des directeurs d'écoles à la didactique en lecture/écriture et calcul, (ii) équipement en moyens logistiques des centres d'animation pédagogiques.

2) Renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif fondamental

2.1. Gestion intégrée des données: renforcement de la fiabilité de la gestion des données et des statistiques scolaires par l'extension et le fonctionnement du réseau *Virtual Private Network* (i) jusqu'au niveau des académies d'enseignement et des centres d'animation pédagogique, et par la formation des agents des services déconcentrés, (ii) en y intégrant différents systèmes de gestion des données, notamment du personnel enseignant (recrutement, affectation, formations, déploiement, mobilité, etc.), (iii) grâce à un accès aux différentes structures intéressées: IFM, direction nationale de l'enseignement normal, direction des ressources humaines, cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration de l'éducation (CADDE), etc.

2.2. Appui à la gestion décentralisée de l'éducation: (i) renforcement de la CADDE pour la communication auprès de tous les acteurs, la formation et le suivi des comités de gestion scolaire (CGS) et des collectivités territoriales dans le cadre la gestion de l'école en mode décentralisé – redevabilité financière de la gestion de l'école, (ii) appui à la définition des projets d'écoles (programmes communautaires pour la résolution des problématiques comme la scolarisation des filles, le temps d'apprentissage, les cantines scolaires, etc.), préparés durant les cadres de concertation au niveau local (i.e. entre groupes de CGS et CT et services déconcentrés).

3) Amélioration de l'accès des enfants non- et déscolarisés

Renforcement et poursuite de la stratégie de scolarisation accélérée – passerelle (SSAP) visant les enfants (8-12 ans) pour les réintroduire dans le système formel autour du dispositif national en place, par l'extension de la stratégie à de nouveaux centres SSAP.

Simultanément à ces activités, un dialogue politique – régulier ou *ad hoc* – s'effectuera en principe dans le cadre des structures déjà existantes de coordination : cadre partenarial, rencontres thématiques entre la Troïka des partenaires techniques et financiers et le Premier Ministre.

4.3 Logique d'intervention

Le projet vise à ouvrir la voie à un appui budgétaire sectoriel (ABS), envisagé durant la seconde moitié de mise en œuvre du 11^e FED, il prévoit donc une pleine appropriation par les structures nationales. Des contrats de service (formation des agents, révision des modules, sensibilisation), de fourniture (matériel didactique, informatique, logistique) et des subventions au ministère de l'éducation nationale (MEN, en faveur de la cellule de planification et de statistiques – CPS et de la cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration de l'éducation – CADDE) couvriront les trois composantes:

1) *Qualité*: il serait impossible dans le cadre du programme de toucher directement et individuellement les 85 000 agents de l'Etat et des collectivités territoriales (CT). Selon l'approche déjà retenue par le MEN, un système de formations en cascade doit garantir une formation de qualité à l'ensemble des enseignants, y compris ceux situés dans les zones les plus reculées du Mali. Un système de suivi et d'évaluation sera adopté afin de s'assurer de la qualité de ces formations et pour remédier aux difficultés. Il est proposé de constituer un noyau dur de formateurs nationaux de qualité et de le jumeler avec des expertises externes ponctuelles – assistance technique (AT) internationale. Cette approche s'accompagnera de la révision des modules de formation (même AT), intégrant la problématique genre, et l'acquisition de matériel didactique, informatique ou logistique.

2) *Gestion*: le réseau privé virtuel (VPN) de la CPS est un réseau intranet qui lui permet de collecter et traiter les données statistiques de son secteur. La fiabilité de cette source de données est perfectible et revêt une importance particulière dans la perspective d'un futur ABS. Afin de se rapprocher au plus près des écoles, le MEN a décidé de faire arriver le VPN au niveau déconcentré le plus bas. Ce système intégrera en outre d'autres applications, notamment pour la gestion du corps enseignant. Ainsi, d'autres acteurs clés du secteur pourront se servir de ce réseau pour développer des applicatifs spécifiques pour garantir une plus grande transparence, fiabilité et exhaustivité de l'information et favorisera les échanges et la complémentarité entre les services.

La plupart des 703 communes et des 12 000 comités de gestion scolaire (CGS) ont un personnel peu ou pas formé et ne connaissent pas les orientations de la politique éducative. Un accompagnement de la CADDE doit permettre de former, sensibiliser (y compris à la dimension genre) et suivre en cascade les CGS dans leurs tâches de planification (projets d'école) et de gestion de la vie de l'école au quotidien. Par un appui aux cadres de concertation, la redevabilité des CT – dépendant du ministère de l'administration territoriale - et des CGS sur la transparence de la gestion des fonds (y compris ceux pour les cantines scolaires et pour le fonctionnement de l'école) contribue à créer les conditions favorables d'un futur ABS.

3) **Accès:** La SSAP est aujourd'hui la seule méthodologie reconnue par le MEN (ce qui justifie le monopole de fait au § 5.4.2.1) pour réintégrer dans le cursus formel une partie du million d'enfants de 8 à 12 ans déscolarisés ou non scolarisés. Le présent programme utilisera cette stratégie, qui prévoit dans sa méthodologie une parité garçons/filles. Un tel dispositif ne devrait pas durer plus de deux à trois ans dans une zone donnée afin de ne pas concurrencer le système éducatif formel.

Pour garantir la coordination et la cohérence générale du projet, le MEN sera appuyé par une AT nationale légère qui veillera au respect des procédures FED et du calendrier de mise en œuvre du programme. Elle régira en outre un devis-programme permettant de financer la coordination, le suivi, la communication et la visibilité du projet, certaines formations – continues en cascade, des communautés d'apprentissage – au niveau national, des évaluations, notamment de ces formations, des études sectorielles et d'autres appuis ponctuels.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 42 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Objectif 1: amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental

5.4.1.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de «contribuer au renforcement du système éducatif malien dans l'enseignement fondamental» peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le pays partenaire conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 de l'annexe du règlement (UE) n° 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant maximal est de 50 000 EUR. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'adjudication pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes. Le recours au devis-programme permettra de financer la coordination, le suivi, la communication et la visibilité du projet, certaines formations – continues en cascade, des communautés d'apprentissage – au niveau national, des évaluations, notamment de ces formations, des études sectorielles et d'autres appuis ponctuels.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

Le pays partenaire sera pouvoir adjudicateur dans l'octroi des subventions directes telles que précisées aux points 5.4.1.2, 5.4.2.1 et 5.4.3.1.

5.4.1.2 Passation de marchés (gestion indirecte)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistances techniques pour la formation et la coordination/suivi du programme	service	2	Deuxième trimestre 2016
Matériel didactique, informatique et logistique	fournitures	3	Deuxième trimestre 2016
Renforcement de capacité des cellules statistiques et décentralisation, appui à la réinsertion scolaire et professionnelle	subventions	3	Deuxième trimestre 2016

5.4.2. Objectif 2: renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif

5.4.2.1 Subventions: octroi direct (gestion indirecte)

(a) Objectifs des 2 subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Objectifs:

2.1 Renforcement de la gestion statistique du ministère de l'éducation nationale,

2.2 Appui à la gestion décentralisée de l'éducation.

Résultats attendus:

- la transparence, la gestion, la planification et le suivi en mode décentralisé sont améliorés,
- les rôles et responsabilités des acteurs décentralisés et déconcentrés du système éducatif sont mieux assurés.

Actions:

- renforcement de la fiabilité de la gestion des données et des statistiques scolaires par l'extension et le fonctionnement du réseau privé virtuel,
- renforcement de la cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration de l'éducation pour la formation et le suivi des comités de gestion scolaire et des collectivités territoriales dans le cadre la gestion de l'école en mode décentralisé,
- appui aux cadres de concertation au niveau local et à la définition des projets d'écoles.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions :

- au ministère de l'éducation nationale (MEN) - en faveur de la cellule de planification et de statistiques (CPS) et de la cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration de l'éducation (CADDE).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le bénéficiaire MEN se trouve dans une situation de monopole de droit et de fait; les actions ont des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique, de sa spécialisation et de son pouvoir administratif; le pays se trouve dans l'une des situations de crise citées à l'article 190, paragraphe 2, des règles d'application.

(c) Conditions d'éligibilité

N/A.

(d) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour ces subventions est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion des conventions de subvention: Deuxième trimestre 2016.

5.4.3 Objectif 3: amélioration de l'accès des enfants non- et déscolarisés

5.4.3.1 Subventions: octroi direct (gestion indirecte)

(a) *Objectifs* de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Objectif:

3.1 Amélioration et réintégration dans le système formel des enfants non- et déscolarisés.

Résultats attendus:

- des compétences et des qualifications de base sont acquises par des enfants non-scolarisés et déscolarisés, y inclus les plus vulnérables et les jeunes filles,
- ces enfants sont réintégrés dans le système d'enseignement formel.

Actions:

- renforcement et poursuite de la stratégie de scolarisation accélérée – passerelle (SSAP) visant les enfants (8-12 ans) pour les réintroduire dans le système formel autour du dispositif national en place, par l'extension de la stratégie à de nouveaux centres SSAP et l'évaluation des acquis et du curriculum.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions :

- à la Fondation Stromme (ONG norvégienne, bénéficiant d'un accord exclusif avec le MEN pour la mise en œuvre de cette stratégie).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le bénéficiaire Fondation Stromme se trouve dans une situation de monopole de fait, bénéficiant d'un accord exclusif avec le MEN pour la mise en œuvre de cette stratégie; les actions ont des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique, de sa spécialisation et de son pouvoir administratif; le pays se trouve dans l'une des situations de crise citées à l'article 190, paragraphe 2, des règles d'application.

(c) Conditions d'éligibilité

N/A.

(d) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour ces subventions est de 100%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion des conventions de subvention: Deuxième trimestre 2016.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers
5.4.1. – Objectif 1: <i>Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental</i> composé de		
5.4.1.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire (devis programme)	2 500 000	
5.4.1.2 – Passation de marchés (gestion indirecte)	4 000 000	
5.4.2. – Objectif 2: <i>Renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif fondamental</i> composé de :		
5.4.2.1. – Subvention directe au ministère de l'éducation nationale (gestion indirecte)	6 500 000	
– en faveur de la cellule de planification et statistique : 2 500 000 EUR		
– en faveur de la cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration : 4 000 000 EUR		
5.4.3. – Objectif 3: <i>Amélioration de l'accès des enfants non-et déscolarisés</i> composé de:		
5.4.3.1. – Subvention directe à la Fondation Stromme (ONG) (gestion indirecte)	4 500 000	
5.9 – Évaluations	200 000	
5.10 – Audit	200 000	
5.11 – Communication et visibilité	200 000	
Provision pour imprévus	1 900 000	
Total	20 000 000	

S'agissant d'un premier projet dans un secteur d'intervention nouveau pendant une période stratégique intérimaire, il est apparu important de réserver une provision pour imprévus élevée. Cela autorisera une certaine flexibilité dans l'allocation des ressources financières et permettra de renforcer les composantes les plus pertinentes pendant la mise en œuvre.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage réunira l'ensemble des intervenants sous la présidence du ministère de l'éducation nationale. Ce comité associera les autres ministères techniques (en charge de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle), le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, ainsi que la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED, qui jouent tous un rôle pour leurs compétences institutionnelles dans le processus d'orientation et de coordination du secteur. Le comité de pilotage réunissant l'ensemble des intervenants se réunira deux fois par an. Il aura pour fonction d'orienter le programme en cohérence avec la stratégie sectorielle nationale.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de

projet). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandées par la Commission.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour évaluer l'avancement de l'action et prendre les mesures nécessaires afin de répondre à d'éventuelles difficultés. Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier de la cohérence des activités menées avec le programme sectoriel intérimaire, la complémentarité avec d'autres interventions dans le secteur et les recommandations des revues annuelles ainsi que la contribution de l'action à la future stratégie sectorielle décennale.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation à la mi-parcours et à la fin de l'action.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit pendant la phase de mise en œuvre de l'action.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et les lignes de base qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Contribuer au renforcement du système éducatif malien dans l'enseignement fondamental.	Taux brut d'achèvement de l'enseignement fondamental, désagrégé par sexe**	Fondamental 1er cycle: année scolaire 2013/2014 47,7% au niveau national, (G:51,7%; F:43,8%) Fondamental 2ème cycle: année scolaire 2013/2014 28,5% au niveau national, (G:32,6%; F:24,5%)	En cours de traitement de la part de la CPS	Annuaire de la cellule de planification et de statistique du ministère de l'éducation nationale	Amélioration de la situation sécuritaire; retour à l'école des élèves et des enseignants; sensibilisation sur la question genre; utilisation efficace des ressources du secteur.
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	1. Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental 2. Renforcement de la gestion décentralisée du système éducatif fondamental 3. Amélioration de l'accès des enfants non- et déscolarisés	Evolution des acquis des enfants de 5 ^e année du fondamental, désagrégé par sexe Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) de l'enseignement fondamental désagrégé par sexe	Français : 13% des élèves ont la capacité d'analyser un texte et de présenter des idées par écrit. Mathématiques : 10% ont acquis toutes les compétences. (Année 2011/2012) Fondamental 1 ^{er} cycle: année scolaire 2013/2014 69,3% au niveau national, (G:75%; F:63,8%) Fondamental 2 nd cycle: année scolaire 2013/2014 50,4% au niveau national, (G:56,8%; F:44%)	En cours de traitement de la part de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental (DNEF) En cours de traitement de la part de la CPS	PASEC. Qualité de l'enseignement fondamental. Rapport d'évaluation diagnostique au Mali Evaluation nationale Annuaire de la Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'éducation nationale	La gestion de la politique linguistique; réformes politiques visant à améliorer l'offre éducative et le maintien dans le système Absorption des élèves maitres ayants les qualifications sortant des IFM; amélioration du système de recrutement/déploiement/ mobilité des enseignants Respect des mandats institutionnels des collectivités territoriales (CT), dépendant du ministère de l'administration territoriale, et des services déconcentrés du MEN; gestion efficace des financements destinés aux écoles et transitant par les CT.

Produits	1.1. La formation initiale des instituteurs de formation des maîtres est de meilleure qualité 1.2. La formation continue des maîtres est de meilleure qualité 1.3. Le suivi des enseignants est renforcé	Nombre d'enseignants et de personnel d'encadrement (conseillers pédagogiques et directeurs) formés par an** Nombre de communautés d'apprentissage (CA) opérationnelles Nombre d'IFM et de CAP équipés	0 (11 000 hors projet en 2011) 0 0 (ou vétustes)	30 000 1 par école ou groupe d'école: 10 000 CA 20 IFM et 97 CAP	Rapports établis par la DNEN et DNEF Rapports de revues sectorielles Procès-verbaux des CA	Capacités des formateurs Engagement de la part des acteurs du système éducatif
	2.1. La transparence, la gestion, la planification et le suivi en mode décentralisé sont améliorés 2.2. les rôles et responsabilités des acteurs décentralisés et déconcentrés du système éducatif sont mieux assurés	Déploiement et fonctionnement du réseau privé virtuel (VPN) jusqu'au niveau des CAP Nombre de comités de gestion scolaire et de collectivités territoriales formés et qui ont signé une "convention" dans le cadre du financement de l'UE	16 AE (vétustes) 0 CAP Donnée non existante	18 AE 97 CAP 3 000 CGS 1 500 conventions de collaboration signées	Rapport de la CPS Rapport d'activités et de suivi de la CADDE signature de convention entre CT et CGS	Sécurité Complémentarité des interventions des PTF et société civile; mise à disposition des moyens financiers au niveau local Capacité et maintien des membres des CGS; Nombre élevé d'acteurs au niveau local
	3.1. Des compétences et des qualifications de base sont acquises par des enfants non-scolarisés et déscolarisés, y inclus les jeunes filles 3.2. Ces enfants sont réintégrés dans le système d'enseignement formel	Nombre d'enfants de- et non scolarisés (8-12 ans) réintégrés dans le système formel par an avec le support de l'UE*	0 (10 000 hors projet en 2014/2015)	10 000 filles et 10 000 garçons additionnels avec le projet	Rapport annuel du secrétariat régional pour la SSAP Rapport de la DNEF	Définition d'une stratégie nationale pour la réintégration des enfants de- non scolarisés Disponibilité des données

* Indicateurs correspondant au document de programmation.

** Indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.